



**GRAND  
BELFORT**

# Rapport d'orientation Budgétaire 2021

# Avant-propos

---

Les orientations budgétaires 2020 et l'adoption du budget ont marqué une tournure importante pour Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

En premier lieu, le constat qu'au terme du précédent mandat, les baisses continues et inédites de recettes de la fiscalité économique cumulée aux baisses de dotations de l'Etat ont profondément bouleversé les équilibres budgétaires de l'EPCI.

En second point, l'équilibre budgétaire de l'exercice 2020 a été assuré à la fois par une reprise anticipée des résultats et un recours au levier fiscal par une augmentation de la taxe foncière permettant de compenser dans l'immédiat les importantes pertes de recettes subies.

Enfin, il apparaît nécessaire compte tenu de ces évolutions structurelles, de refonder le modèle budgétaire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération à travers l'élaboration en cours d'un nouveau pacte financier et fiscal de solidarité à l'échelle de notre territoire.

Car les évolutions subies ces dernières années sont suivies d'importantes incertitudes sur la trajectoire financière de l'EPCI.

La réforme fiscale supprime la taxe d'habitation remplacée en recette intercommunale par une fraction de la TVA, devenant ainsi une des principales ressources de la collectivité sans aucun levier sur son évolution. C'est donc une nouvelle marge de manœuvre qui échappe à la collectivité et vient limiter notre autonomie.

Le prochain pacte financier liant l'Etat aux collectivités n'est pas connu et sera certainement conditionné par la situation financière nationale et européenne issue de la crise sanitaire.

Le produit de CVAE pour l'exercice 2021 évolue positivement de +2,7 M€ sans toutefois retrouver un niveau satisfaisant. Il démontre que notre territoire est soumis à des variations importantes et non maîtrisées. A ce titre, les effets de la crise sanitaire sur l'activité économique sont impossibles à projeter.

Dans ce contexte, la trajectoire financière de notre collectivité est évidemment incertaine en raison d'importantes variations non maîtrisables. A l'instar de l'exercice 2020, il convient donc d'assurer un niveau d'épargne nette minimale pour y faire face et finaliser un pacte financier et fiscal capable d'assurer à moyen terme une stabilité des ressources et une pleine solidarité à l'échelle du territoire.

Les budgets annexes des déchets ménagers, de l'eau et de l'assainissement ont quant à eux une obligation d'équilibre et de correspondance entre le coût du service et la recette afférente. Si les déchets ménagers et le service de l'eau bénéficie d'une recette à la hauteur du coût du service, le budget de l'assainissement et ses tarifs doivent être réévalués au regard d'une diminution des subventions de l'agence de l'eau et du nécessaire financement des infrastructures afin de maintenir la bonne qualité des eaux rejetées dans la nature.

# SOMMAIRE

Rappel des dispositions juridiques .....	4
<b>I. La situation économique nationale et internationale .....</b>	<b>4</b>
<b>A. Projection macroéconomiques et impact sur les finances publiques .....</b>	<b>4</b>
B. La Loi de Finances 2021 : quels impacts pour Grand Belfort et ses communes membres ? .....	8
<b>II. Evaluation du contexte local .....</b>	<b>11</b>
A. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées .....	11
B. Une baisse continue des dotations de l'Etat .....	16
C. De nombreuses incertitudes sur le niveau des recettes fiscales.....	19
<b>III. Les orientations budgétaires 2021 .....</b>	<b>21</b>
A. Les recettes de fonctionnement.....	21
B. Les dépenses de fonctionnement.....	21
C. Les ratios de gestion .....	21
1) Le solde de gestion courante.....	21
2) L'épargne brute (hors reprise des résultats).....	22
3) L'épargne nette .....	23
<b>IV. Refonder le modèle budgétaire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération .....</b>	<b>24</b>
A. Vers un nouveau pacte financier & fiscal de solidarité.....	24
B. Les priorités d'investissements .....	25
C. L'endettement.....	27
<b>V. Le service public des déchets ménagers .....</b>	<b>29</b>
<b>VI. Les orientations budgétaires des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement .....</b>	<b>33</b>
A. Budget annexe de l'eau .....	33
B. Budget annexe de l'assainissement.....	38
C. Lotissement artisanal Les Errues .....	44
<b>Annexes.....</b>	<b>46</b>
A. Comparaison par mission et programme des crédits proposés pour 2021 à ceux votés pour 2020 – Budget général de l'Etat .....	46
B. Répartition des attributions de compensation .....	51
C. Eléments sur la dette du Budget Principal .....	53
D. Eléments sur la dette du Budget Eau .....	54
E. Eléments sur la dette du Budget Assainissement .....	55
F. Eléments sur la dette du Budget Lotissement artisanal des Errues.....	56

## Rappel des dispositions juridiques

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du Budget Primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales ; il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Selon les nouvelles dispositions de l'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la Loi NOTRe, cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, doit faire l'objet d'un vote du Conseil Communautaire.

Le vote du Budget Primitif est prévu le 6 avril 2021.

## I. La situation économique nationale et internationale

### A. Projection macroéconomiques et impact sur les finances publiques

#### Une crise soudaine et violente

En 2020, la crise sanitaire a provoqué un choc d'une nature et d'une ampleur inédite au niveau mondial. Au second trimestre, le PIB s'est contracté de près de 19%, ampleur jusque-là inédite en temps de paix. La crise sanitaire a amplifié le climat d'incertitudes observé à la fin de l'année 2019. La plupart des interrogations restent aujourd'hui encore d'actualité : incertitudes politiques et géopolitiques (guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, impact du changement de la politique aux USA, portée de l'accord sur le Brexit au sein de l'Union Européenne).

**Tableau 1 : Synthèse des projections France**

	2019	2020	2021	2022
Croissance du PIB réel	1,5	-8,7	7,4	3,0
<i>Projection de juin pour le PIB réel</i>	<i>1,3</i>	<i>-10,3</i>	<i>6,9</i>	<i>3,9</i>
IPCH	1,3	0,5	0,6	1,0
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,7	0,6	0,8
Taux de chômage (BIT, France entière, en % de la population active, moyenne annuelle)	8,4	9,1	11,1	9,7

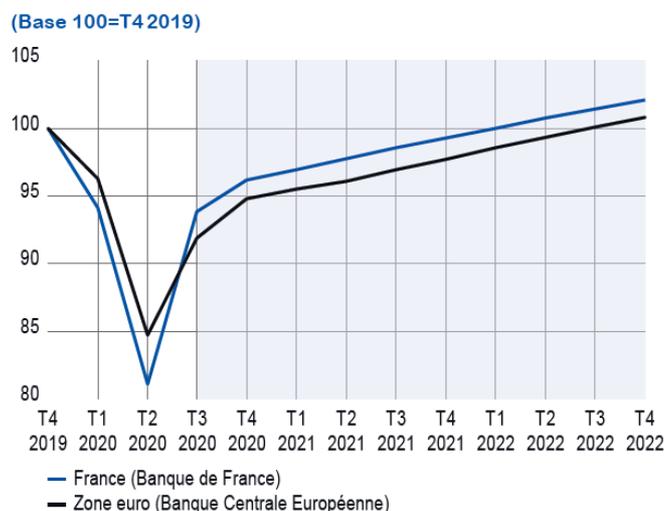
Source : Banque de France (septembre 2020)

#### Un scénario de reprise qui laisse présager des impacts sur la longue durée

Il est à l'heure actuelle trop tôt pour en mesurer pleinement l'impact. Le desserrement des contraintes du premier confinement a favorisé un phénomène de rattrapage, en particulier au niveau de la consommation. Mais, l'hypothèse d'une circulation de la Covid-19 durant plusieurs mois provoquant une adaptation de l'économie mondiale, qui a servi aux projections macroéconomiques de la Banque de France, se confirme avec la nécessité d'un second confinement. Son impact, même s'il est actuellement difficile à évaluer, induit de nouvelles incertitudes en particulier en ce qui concerne une crise ou un regain de la confiance des ménages.

Ces éléments sont susceptibles de bouleverser radicalement les perspectives. Actuellement, c'est le scénario d'une reprise en « aile d'oiseau » qui semble se dessiner, avec pour conséquence que les impacts de la crise sanitaire pourraient se prolonger sur plusieurs années.

#### Niveau du PIB réel en France et en Europe : une reprise en « aile d'oiseau »



Sources : Insee, Eurostat et Banque de France (septembre 2020)

Les mesures du premier confinement pour lutter contre la pandémie ont eu un effet direct sur l'activité économique. Elle a été réduite d'un tiers selon les études de la Banque de France. En l'état actuel, le recul du PIB pour l'année 2020 serait toujours supérieur à 10%.

Un phénomène de rattrapage de la croissance se dessinerait en 2021 (+7,4%) et 2022 (+3%). Mais, ce n'est qu'au second semestre 2022 que l'activité économique retrouverait son niveau de 2019 (estimation à revoir avec une reprise de la pandémie en ce début d'année en Europe et aux Etats-Unis)

Les entreprises ont fait face à une dégradation brutale de leur activité et de leur situation financière. Le cycle des exportations et de l'investissement s'est fortement dégradé. L'année 2021 devrait connaître un phénomène de rattrapage lent et partiel. En cela la France suivrait la même trajectoire que les autres Etats de la zone euro : une forte chute de l'activité économique en 2020 suivie d'une reprise partielle en 2021.

Le confinement a eu des conséquences directes sur la trésorerie des entreprises, faisant craindre un important mouvement de défaillances impactant les recettes fiscales de l'Etat (TVA) et des collectivités locales (impôts économiques, CFE, CVAE). La situation de l'emploi est liée à la santé des entreprises. Il devrait se dégrader fortement malgré les dispositifs d'activité partielle mis en place par l'Etat afin de jouer un rôle d'amortisseur. Il en résulte une hausse prévisible du taux de chômage, probablement jusque mi-2021, avant de connaître une baisse progressive.

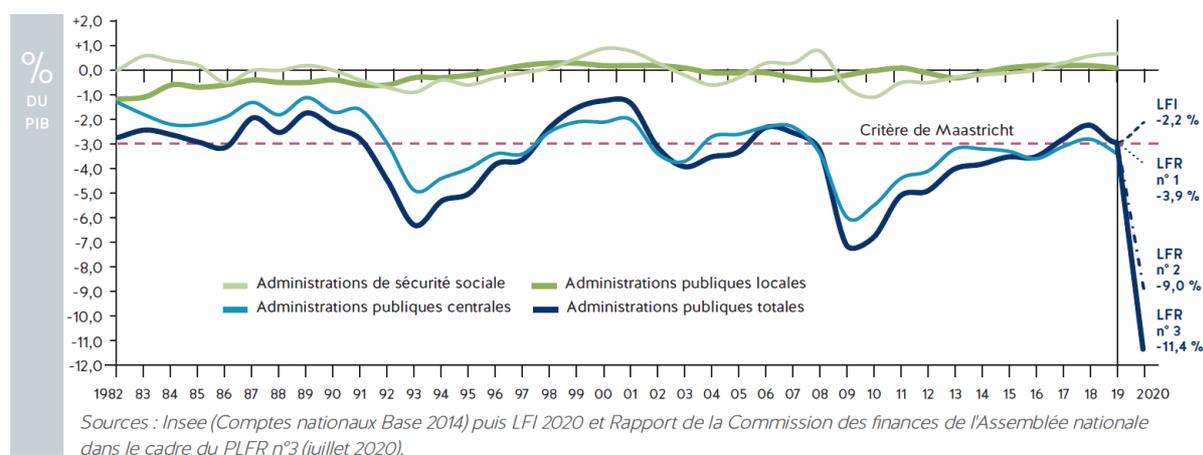
La consommation des ménages qui est un des piliers de la croissance française est attendue en replis sur l'année 2020, conséquence directe de la crise sanitaire. Les projections font anticiper un phénomène de reprise en 2021, mais plus modeste en raison d'un taux d'épargne élevé.

Malgré la dégradation de la situation économique, l'inflation devrait rester modérée lors des prochaines années. La forte baisse des cours du pétrole devrait entraîner une baisse généralisée des prix. Par la suite l'inflation se maintiendrait à un niveau faible en 2021 (0,6%) et 2022 (0,8%).

## Une dégradation prévisible de la situation des finances publiques...

L'impact de la crise est dès à présent conséquent sur les finances publiques. Les mesures d'accompagnement prises lors des différents projets de loi de finance rectificatifs pour atténuer en amont les effets de la crise et les pertes de recettes principalement fiscales occasionnées par la récession vont entraîner une hausse exceptionnelle du déficit public. Conscient de l'impact de cette situation exceptionnelle l'Union européenne a assoupli ses contrôles sur les budgets des Etats membres. De même, en France l'application des contrats de Cahors est suspendue.

### Evolution du déficit des administrations publiques



Les différentes mesures d'accompagnement sont financées par un recours à l'emprunt. La dette publique passerait les 120 points de PIB, situation inédite depuis 1945. Le faible niveau des taux d'intérêt actuels a permis une réponse budgétaire à la crise par des plans de relance, tout en rendant l'endettement supplémentaire « supportable » à court terme.

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a présenté un plan de relance de 100Md€ cofinancé à 40% par l'Union européenne. Il comprend trois volets :

- Transition écologique : développement de l'usage du vélo, des transports ferroviaires, rénovation énergétique des bâtiments publics...
- Cohésion sociale et territoriale
- Compétitivité des entreprises par une baisse des impôts de production : suppression de la part régionale de la CVAE, réduction de 50% de la valeur locative des locaux industriels pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la CFE, ainsi qu'un abaissement du taux de plafonnement de de Contribution Economique Territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée à 2%. Les pertes de recettes seront compensées « intégralement » selon des procédures en cours d'arbitrage.

L'objectif de redressement des comptes publics n'est pas abandonné. Mais, l'idée est de ne pas créer de nouvelles contraintes tant que la crise n'est pas terminée. Les mesures de soutien ne doivent pas être retirées prématurément pour éviter l'erreur commise lors de la crise financière mondiale de 2008 – 2010. Plusieurs orientations pourraient alors être possibles :

- Financement par les collectivités locales de la relance économique mais avec une maîtrise de leur endettement.
- Création de réserves pouvant être réinjectée lors des « moins bonnes années ».

- Réaffectation des ressources entre les territoires avec des objectifs de soutien et de relance économique.
- Contrats Etat-Collectivités qualitatifs fixant des secteurs prioritaires d'investissement.

... qui se répercute sur les marges de manœuvres prévisionnelles des EPCI à fiscalité propre

Les EPCI à fiscalité propre doivent absorber les conséquences de la crise sanitaire et économique.

Simulation de l'évolution de la situation de la section de fonctionnement des EPCI (2019 – 2020)

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>19/18 %</b>	<b>2019 Mds €</b>	<b>20/19 %</b>	<b>2020p Mds €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>45,7</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>46,0</b>
<i>Hors reversements fiscaux</i>	<i>+ 3,3</i>	<i>33,9</i>	<i>+ 1,4</i>	<i>34,4</i>
Recettes fiscales*	+ 1,9	30,4	+ 1,1	30,7
Dotations et compensations fiscales	+ 0,1	8,2	+ 3,2	8,4
Autres	+ 5,6	7,1	- 3,1	6,9
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>39,4</b>	<b>+ 3,0</b>	<b>40,5</b>
<i>Hors reversements fiscaux</i>	<i>+ 1,3</i>	<i>27,6</i>	<i>+ 4,7</i>	<i>28,9</i>
Dépenses de personnel	+ 3,8	10,0	+ 3,4	10,3
Charges à caractère général	+ 2,5	7,1	+ 3,3	7,4
Dépenses d'intervention	+ 0,1	8,0	+ 3,3	8,2
Autres (dont reversements fiscaux)	- 2,2	13,7	+ 2,6	14,1
Intérêts de la dette	- 6,0	0,5	- 1,1	0,5
<b>ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>+ 13,1</b>	<b>6,3</b>	<b>- 12,7</b>	<b>5,5</b>
<b>ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>+ 20,6</b>	<b>3,7</b>	<b>- 23,2</b>	<b>2,9</b>

Y compris les établissements publics territoriaux (EPT), la métropole du Grand Paris et la métropole de Lyon.

(Source : La Banque Postale)

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une accélération en 2020 qui touche l'ensemble des postes. Cette évolution est liée à la progression des charges à caractère général et des dépenses d'intervention pour soutenir le tissu économique et social dans un contexte exceptionnel.

Les recettes fiscales continuent leur progression portée par le dynamisme économique (CVAE) et celui des bases. L'impact de la crise les impactera probablement de manière plus visible à partir de 2021.

Ces évolutions combinées se traduisent par une diminution de l'épargne brute prévisionnelle inédite depuis plusieurs années. L'autofinancement dégagé en section de fonctionnement a pour but de couvrir en priorité le remboursement du capital de la dette. Il couvre alors moins d'un quart des dépenses d'équipement des communes.

Ces projections donnent une tendance de la situation financière des EPCI à fiscalité propre. Le cas spécifique de Grand Belfort Communauté d'Agglomération sera abordé plus loin.

## B. La Loi de Finances 2021 : quels impacts pour Grand Belfort et ses communes membres ?

Le projet de loi de finances initiale pour 2021 a été voté le 29 décembre 2020.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités se compose de trois ensembles :

- les prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales
- les crédits relevant de la mission « Relations avec les collectivités locales »
- le produit de l'affectation de la TVA aux régions, aux départements...

### Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2021

	LFI 2020 constant	PLF 2021 constant	Mesure de périmètre et de transfert	PLF 2021 courant
Prélèvements sur recettes	41,25 Md€	45,48 Md€	-2,23 Md€	43,25 Md€
Crédits du budget général*	3,47 Md€	3,91 Md€	+0,00 Md€	3,91 Md€
TVA affectée aux régions et aux départements	4,43 Md€	4,54 Md€		4,54 Md€
Total des concours financiers	49,15 Md€	53,93 Md€	-2,23 Md€	51,71 Md€

Parmi les prélèvements sur recettes, on note :

- une stabilité au niveau national du montant de la DGF. Mais, comme les années précédentes, la Ville de Belfort et le Grand Belfort Communauté d'Agglomération vont voir leur dotation diminuer en raison des mécanismes de péréquation au profit de collectivités considérées comme plus défavorisées et de l'évolution démographique.
- une diminution de 2,1 Md€ des compensations d'exonération de fiscalité locale dans le cadre de la suppression des compensations liées à la taxe d'habitation,
- un maintien de l'effort de soutien à l'investissement local à un niveau élevé de 2 Md€ (grâce à différents dispositifs : DSIL, DPV...). Les projets soutenus porteront particulièrement sur la transition écologique, la résilience sanitaire et le patrimoine,
- il est prévu la constitution d'un « filet de sécurité » budgétaire au titre des recettes fiscales du bloc communal de 250 M€. Il s'agit d'un prolongement du dispositif de compensation des pertes de recettes fiscales et de redevance instauré par la LFR3 pour 2020 au profit de ce même bloc communal.

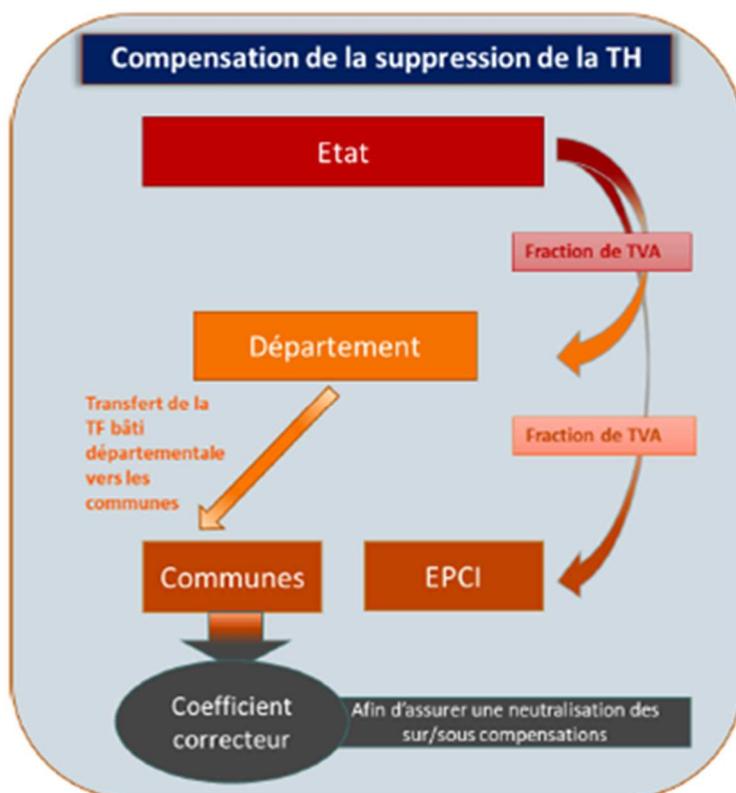
## La réforme de la taxe d'habitation

Pour mémoire :

- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants demeurent,
- les bases d'imposition seraient très faiblement ou pas revalorisées (hors variations physiques),
- les taux et les abattements de taxe d'habitation sont figés aux valeurs de 2019,
- la mise en place d'une exonération progressive des 20% des ménages non inclus dans le dispositif initial est prévue en 2021 et 2022,
- intégration de la nouvelle compensation de foncier bâti dans le calcul du coefficient correcteur de la réforme afin de neutraliser l'impact de la réduction de 50% de la valeur locative des locaux industriels.

Pour les Collectivités du bloc communal :

A compter de 2021, Grand Belfort et ses communes membres ne percevront plus la taxe d'habitation. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022, dans l'attente de la pleine application de la réforme.



Pour le Grand Belfort Communauté d'Agglomération :

En ce qui concerne Grand Belfort, notre EPCI percevra une part de la TVA nationale. Son montant correspondra au produit entre ses bases de taxe d'habitation 2020 et le taux de cette taxe constaté en 2017.

Grand Belfort percevra alors une fraction constante du produit de la TVA de l'année en cours (amendement adopté en 1ère lecture article 22 bis). Cette mesure doit lui permettre de profiter de la dynamique de la taxe, mais pourra induire des régularisations positives ou négatives dès que les montants définitifs de la TVA seront connus.

Le tableau ci-dessous propose un récapitulatif des actions possibles en matière fiscale pour les années concernées par la réforme :

	2020 avant LF 2020	2020-2022 après LF 2020			2023 après LF 2020
		2020	2021	2022	
Taxe d'habitation résidences principales	Le taux peut varier	Le taux est définitivement bloqué au niveau atteint en 2019			
Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants	Le taux peut varier	Le taux est bloqué au niveau atteint en 2019			Le taux peut varier
Taxe foncière bâtie	Le taux peut varier				
Taxe foncière non bâtie	Le taux peut varier				
Cotisation foncière des entreprises	Le taux peut varier				

Il est également à noter que la réforme aura également un impact sur le montant des dotations. La suppression de la taxe d'habitation conduit à modifier le mode de calcul de nombreux ratios (potentiel financier, du potentiel fiscal, du CIF...) servant à leur calcul. De nombreuses questions restent actuellement en suspens. Quels seront les impacts ? Des mécanismes de lissage seront-ils mis en place ? L'effort de péréquation actuel sera-t-il maintenu ?

## II. Evaluation du contexte local

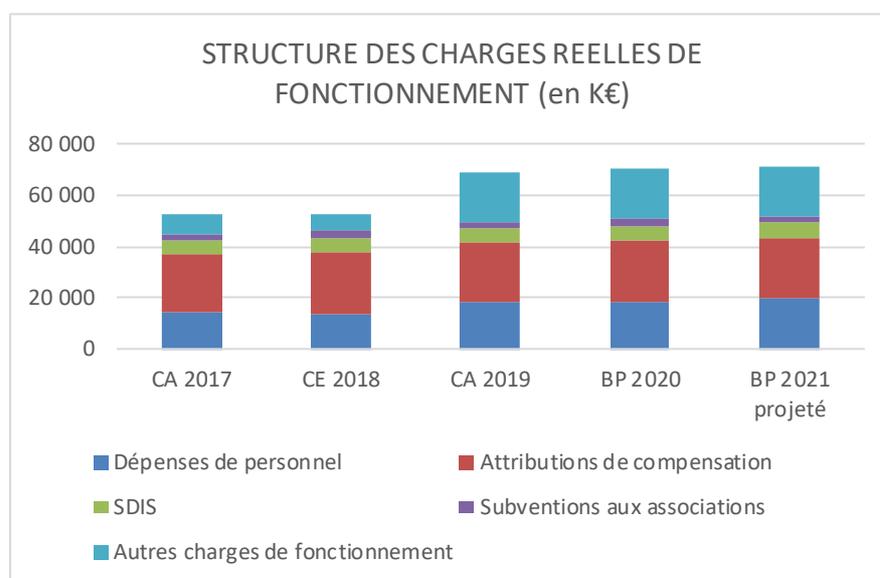
### A. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les charges à caractère général

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021 estimé
<b>Charges générales</b>	<b>13 869</b>	<b>12 455</b>	<b>15 524</b>	<b>15 704</b>	<b>15 357</b>
<i>Dont Charges du service Déchets Ménagers</i>	<i>9 511</i>	<i>8 489</i>	<i>10 815</i>	<i>9 918</i>	<i>8 999</i>
<i>Dont</i>					
<i>Fluides</i>	1 215	837	1 029	1 116	1 165
<i>Contrat prestation de service</i>			8 771	7 809	8 045
<i>Entretien et maintenance</i>	1 310	1 326	3 026	3 074	2 011
<i>Autres services extérieurs</i>	214	138	141	444	389
<i>Télécommunications</i>	387	289	283	334	185
<i>Impôts et taxes</i>	42	47	56	60	62

Les charges générales ont été estimées sur la base des réalisations du Compte administratif 2019 en tenant compte des éléments suivants :

- L'intégration du service des déchets ménagers en 2019 au sein du budget principal de Grand Belfort Communauté d'Agglomération s'est traduit par un surcroît de dépenses lié à l'impossibilité de rattacher les dépenses.
- A la demande de la trésorerie, l'entretien des véhicules assuré par le SMGPAP est comptabilisé comme une participation obligatoire au chapitre 65.

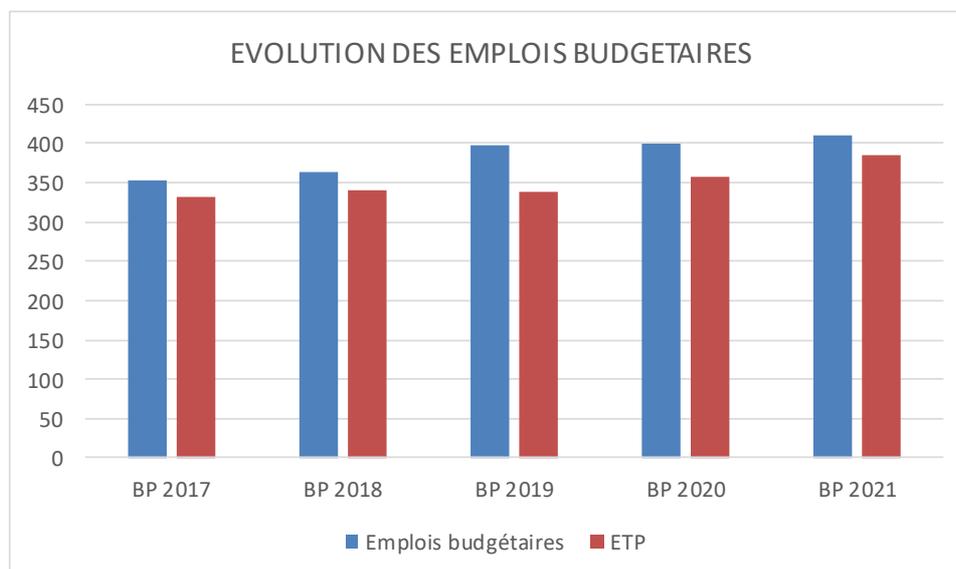
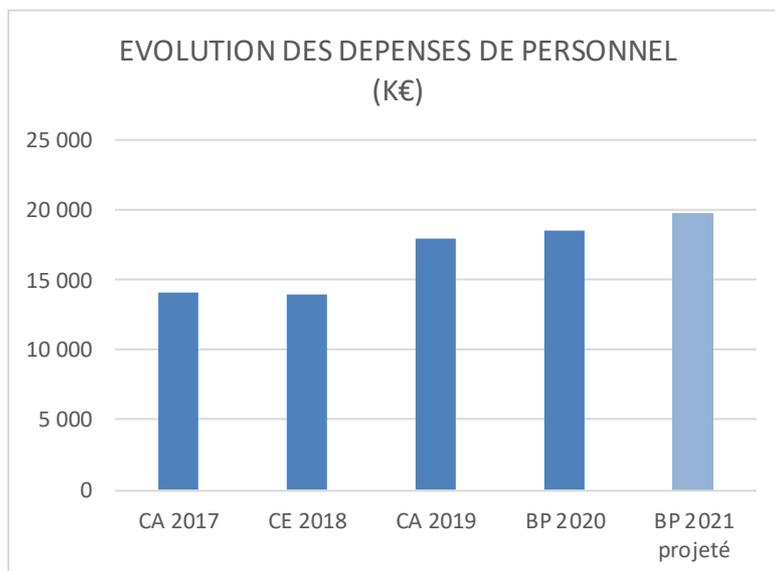


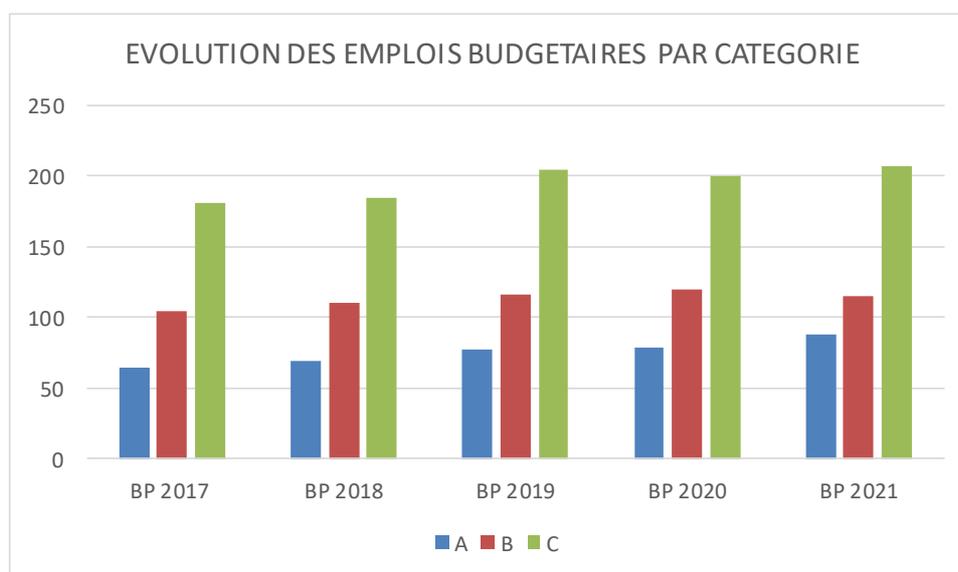
## Les dépenses de personnel du budget général

(En K€ année 2019 source DGCL)	GBCA	PMA	M2A	CCST	CCVS	CCPH
Charges de personnel / hab	219	194	243	120	193	188
Recettes réelles de fonctionnement / hab	638	807	883	490	658	504
Taux	34,33%	24,04%	27,52%	24,49%	29,33%	37,30%

Comparaison du poids des charges de personnel 2019 sur les recettes réelles de fonctionnement avec des EPCI proches : il est constaté une légère hausse des emplois budgétaires et des ETP sur le budget principal de Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Ceci découle notamment du renforcement à venir des effectifs :

- De la Direction des Déchets Ménagers avec la création de 2 postes de superviseurs de collectes pour améliorer notamment la sécurité.
- L'ouverture de la nouvelle piscine du parc nécessite également une évolution des effectifs avec le recrutement de 2 maîtres-nageurs, un technicien et 4 agents d'accueil.





### Avantages en nature

Logements	833,00 €
Véhicules	8 508,00 €
Autres	
<b>Total</b>	<b>9 341,00 €</b>

#### a) Les dépenses de personnel : principaux faits marquants de l'année 2020

Les principales sources d'évolution du budget de la masse salariale pour l'année 2020 étaient les suivantes :

- la revalorisation des échelles indiciaires en janvier 2020 ;
- l'évolution des taux de charges patronales ;
- le glissement vieillissement technicité (G.V.T) : durées minimales et normales d'avancement fixées par décret ;
- l'impact de la crise sanitaire (voir développement infra) : versement d'une prime exceptionnelle, baisse des heures supplémentaires.

#### b) Evaluation de l'impact de la crise sanitaire COVID :

Au regard de la crise sanitaire, des confinements successifs et des mesures spécifiques d'ouverture et fermeture des services publics, la Grand Belfort a placé ses agents en autorisation spéciale d'absence (ASA) et a majoritairement maintenu les rémunérations, y compris des agents vacataires.

#### - Prime exceptionnelle :

La crise sanitaire liée au coronavirus a eu un impact lourd sur l'organisation des services de du Grand Belfort. De nombreux agents ont assumé leurs missions, en présentiel ou en télétravail. D'autres ont été placés en ASA. Le décret du 14 mai 2020 autorise les employeurs publics à verser une prime aux agents de catégorie B et C ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Dans ce contexte, le Grand Belfort a souhaité faire bénéficier de cette prime aux agents concernés pour la période du 17 mars 2020 au 10 mai 2020. Le montant attribué est de 20 € par jour de présence sur le terrain dans la limite des 1 000 euros fixés par le décret.

- Heures supplémentaires :

Une baisse du nombre d'heures supplémentaires a été constaté, phénomène induit par l'arrêt de certaines activités.

Dépenses d'équipements de protection individuelle

Le coût directement associé aux mesures sanitaires relatives à la pandémie de COVID-19 est celui du matériel distribué aux équipes et notamment les équipements de protection individuel (EPI) (masques en textile, masques chirurgicaux, masques de protection respiratoire de type FFP2, solutions bactéricides, distributeurs, visières, gants, combinaisons jetables).

Au premier confinement, la Ville de Belfort et l'EPCI ont cédé gracieusement leur stock de masques à l'HNFC. Par la suite, la Préfecture du Territoire de Belfort a contribué à la gestion de crise en fournissant 1200 masques chirurgicaux et 3000 masques en tissus pour la Ville de Belfort et pour le Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

L'année 2020 a été marquée par des difficultés d'approvisionnement et des coûts fluctuants. Un travail en partenariat avec les fournisseurs du secteur nous permettra de stabiliser l'impact financier.

En globalisant, l'impact budgétaire direct fut d'environ 300 000 euros (TTC) pour les deux collectivités en 2020. Le budget prévision de 2021 pour les dépenses dites pharmaceutiques serait ramené à environ 226 000 euros (TTC).

c) Les principales évolutions attendues sur l'année 2021

En 2021, les effectifs ne devraient pas subir de variation significative hormis la création de 2 postes au service des déchets ménagers et de 7 postes pour la nouvelle piscine couverte.

L'objectif est la pérennisation des emplois actuels avec notamment la déprécarisation d'agents déjà présents dans l'effectif.

Enfin, une dizaine d'agents devrait faire valoir leur droit à la retraite en 2021. Les départs en retraite sont analysés afin de déterminer, avec chaque service, son besoin et la pertinence du maintien du poste.

Mise à jour du dispositif du RIFSEEP. Le RIFSEEP comprend une indemnité principale, l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE), versée mensuellement selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis pour la fonction et l'expérience professionnelle de l'agent. A cela peut s'ajouter un Complément Indemnitaire Annuel (CIA), qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent.

Depuis l'instauration de ce régime en 2016, plusieurs décrets ont progressivement complété la liste des bénéficiaires. Pour les nouveaux cadres d'emplois éligibles par le décret du 27 février 2020, la mise en œuvre du dispositif a été déployée au 1er janvier 2021, accompagnée de la mise à jour du référentiel des métiers.

Intégration de la Prime de Fin d'année dans le régime indemnitaire des agents. A la suite du contrôle de la chambre régionale des comptes, il ressort que la prime de fin d'année (PFA) n'a pas de fondement réglementaire : la collectivité n'est pas en mesure de prouver que cette prime était versée antérieurement à 1984. Cette prime est donc intégrée dans le régime indemnitaire des agents à compter du 1er janvier 2021.

Le Grand Belfort a historiquement fait le choix d'être son propre assureur pour le versement de l'aide au retour à l'emploi (ARE) pour son personnel non titulaire. En septembre dernier,

une convention a été signée avec l'URSSAF pour gérer l'ARE. L'objectif étant de sécuriser et maîtriser les coûts liés à ce risque.

Une des nouveautés de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de **définir des lignes directrices de gestion**.

L'élaboration de lignes directrices poursuit les objectifs suivants :

- renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective,
- développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace,
- simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics,
- favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé,
- renforcer l'égalité professionnelle dans la Fonction Publique.

Les lignes directrices de gestion constitueront le document de référence pour la gestion des ressources humaines.

L'élaboration de ces lignes directrices permet de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Les lignes directrices de gestion seront finalisées en 2021.

La durée du temps de travail : l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite loi de transformation de la fonction publique harmonise la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale (fonctionnaires, stagiaires, agents contractuels) en supprimant les régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail antérieurs à la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001.

Dans un premier temps, le règlement du temps de travail et des congés du Grand Belfort a été modifié pour entrer en application au 1er janvier 2021 : suppression des congés supplémentaires accordés à l'ancienneté, suppression des congés supplémentaires attribués pour médaille, suppression des congés exceptionnels liés à des ponts, révision du régime des autorisations d'absence conformément aux règles en vigueur dans la fonction publique de l'Etat et sous réserve des nécessités du service.

Par ailleurs, un travail est engagé avec les organisations syndicales en 2021 pour adopter un nouveau règlement du temps de travail à mettre en application à compter de 2022 tel que prévu par la loi de transformation de la fonction publique.

Le projet d'évolution de l'outil du bilan social a permis de construire de nombreux indicateurs dans l'ensemble des domaines RH : effectifs, temps de travail, rémunérations, conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, formations et droits sociaux

En 2021, le bilan social évoluera vers un rapport social unique qui sera présenté annuellement et qui offrira une approche globale des ressources humaines et complémentaire au rapport sur l'absentéisme et la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présente notamment la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. En 2020, les principaux indicateurs RH 2019 relatifs aux effectifs, aux recrutements, aux départs, à la rémunération, à la formation, à l'absentéisme et à l'organisation du temps de travail ont été construits en comparaison avec l'année 2017 et avec

les données nationales issues du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique, édition 2018.

Ainsi, en 2021, un plan d'actions pluriannuel sera élaboré conformément à l'article 80 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Le Conseil communautaire du 15 octobre 2020 a approuvé **l'adhésion du Grand Belfort à la Médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion du Territoire de Belfort** à compter du 1er janvier 2021.

Cette décision d'organiser plus de visites médicales dans le respect du cadre réglementaire. De plus, les conditions financières du Centre de Gestion 90 qui découlent de son mode de facturation « à la visite » (et non d'une cotisation forfaitaire par agent) est financièrement avantageuse.

La projection des coûts ci-dessous met en perspective des données relatives à l'année 2019. En effet, le fonctionnement de la médecine du travail pour l'année 2020 a été fortement perturbé par la crise sanitaire.

#### Situation 2019

	Année de référence 2019 (hors crise covid) en euros					
	nombre d'agents enregistrés sur la base opsat	nombre de visites	HT	TTC	Coût 1 visite HT	Coût 1 visite TTC
GB Budget principal	288	65	28 166 €	33 800 €	433 €	520 €
GB eaux	50	13	4 890 €	5 868 €	376 €	451 €
Gb DM	84	28	8 215 €	9 858 €	293 €	352 €
BG Ass	54	27	5 281 €	6 337 €	196 €	235 €
<b>Total</b>	<b>476</b>	<b>133</b>	<b>46 553 €</b>	<b>55 863 €</b>	<b>350 €</b>	<b>420 €</b>

Coût exprimé hors pénalités pour non présentation d'un agent

#### Situation 2021

sur une année de référence type 2019	en euros	
	nombre de visites	coût TTC
Volume type opsat 23% de l'effectif enregistré	133	11 305 €
Volume type 100% de l'effectif enregistré	476	40 460 €

**Le Grand Belfort a adhéré au CNAS au 1er janvier 2021**, permettant de couvrir de nouveaux champs de la politique d'action sociale et d'offrir aussi aux agents les conseils de professionnels. Le CNAS offre une prestation de qualité à un coût inférieur au service rendu à ce jour.

## B. Une baisse continue des dotations de l'Etat

La création de Grand Belfort a conduit à nouveau calcul pour le montant des dotations car il a été considéré qu'il s'agissait d'une fusion ex-nihilo. Cette situation lui a permis de bénéficier de garanties lors de ses deux premières années d'existence. Elles se sont révélées insuffisantes pour éviter une perte de recettes importantes (- 689 K€ entre 2017 et 2020).

La dotation de compensation des EPCI, principale dotation perçue par Grand Belfort, voit son montant s'éroder lentement. Elle est considérée comme une variable d'ajustement pour financer la péréquation au sein du bloc communal.

La dotation d'intercommunalité a vu son mode de calcul évoluer, au profit de la composante « garantie » suite à la réforme de 2019. Son évolution repose uniquement sur le seul critère

de la « Population DGF ». Grand Belfort est donc dépendant de l'évolution de la population de ses membres.



Parmi les autres dotations dont bénéficie Grand Belfort Communauté d'Agglomération : Depuis 2019, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est également devenue une variable d'ajustement entraînant une perte de près de 44% de son montant en deux ans (-32 K€). Cette ressource devrait disparaître à brève échéance.

Après une baisse continue entre 2017 et 2019 engendrant une perte de ressource de 115K€, causée par la perte de la compétence économique par les Départements, le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle s'est stabilisé en 2020. Cette dotation ne devrait pas connaître d'évolution majeure en 2021.

Le mécanisme de garantie qui a permis à Grand Belfort Communauté d'Agglomération de continuer à être attributaire du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) n'est pas prolongé en 2021. Notre territoire est désormais contributeur net, ce qui signifie qu'il faut financer une dépense nette de 824K€ alors qu'en 2017, il disposait d'une recette nette de 1,482M€. La perte de recettes entre 2017 et 2021 est de 2,306M€.

	2017	2018	2019	2020	Estimation 2021
CONTRIBUTION FPIC	-808 679 €	-831 231 €	-742 435 €	-762 507 €	-824 000 €
ATTRIBUTION FPIC	2 291 225 €	1 947 539 €	1 363 279 €	681 637 €	0 €
<b>SOLDE FPIC</b>	<b>1 482 546 €</b>	<b>1 116 308 €</b>	<b>620 844 €</b>	<b>-80 870 €</b>	<b>-824 000 €</b>

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation d'intercommunalité	2 985	2 968	2 962	2 956	2 951	2 945
Dotation de compensation des EPCI	9 955	9 774	9 593	9 412	9 217	9 023
<b>DGF de l'EPCI</b>	<b>12 940</b>	<b>12 742</b>	<b>12 555</b>	<b>12 368</b>	<b>12 168</b>	<b>11 968</b>
<b>FPIC Contribution de l'EPCI</b>	<b>-763</b>	<b>-824</b>	<b>-868</b>	<b>-910</b>	<b>-935</b>	<b>-953</b>
<b>FPIC Attribution à l'EPCI</b>	<b>286</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DCRTP</b>	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>14</b>
<b>FDPTP</b>	<b>295</b>	<b>291</b>	<b>288</b>	<b>285</b>	<b>281</b>	<b>278</b>
<b>Montant total des ressources</b>	<b>12 800</b>	<b>12 243</b>	<b>12 002</b>	<b>11 764</b>	<b>11 531</b>	<b>11 306</b>
<b>Evolution</b>		<b>-557</b>	<b>-241</b>	<b>-238</b>	<b>-232</b>	<b>-225</b>

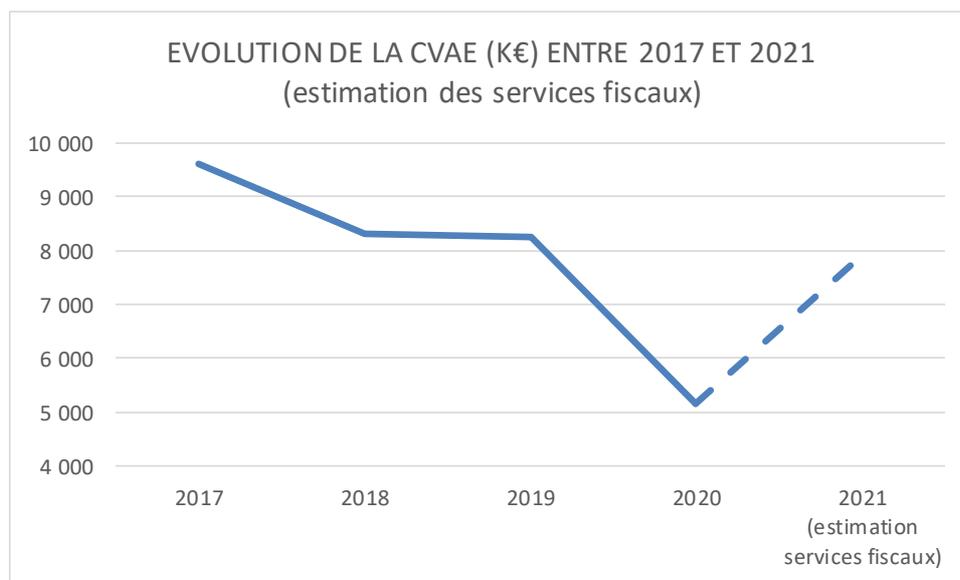


## C. De nombreuses incertitudes sur le niveau des recettes fiscales

La fiscalité est une ressource importante pour Grand Belfort communauté d'Agglomération. Elle perçoit des recettes fiscales par habitant légèrement inférieures aux deux EPCI ayant les caractéristiques les plus proches, PMA et M2A.

(En K€ année 2019 source DGCL)		GBCA	PMA	M2A	CCST	CCVS	CCPH
Impôts économiques	CFE	13 553	19 972	37 301	1 724	875	1 105
	CVAE	6 244	13 233	19 836	824	573	654
	IFER	380	1 312	1 539	74	42	91
	TASCOM	1 572	1 915	4 175	189	26	219
<b>TOTAL IMPOTS ECONOMIQUES</b>		<b>21 749</b>	<b>36 432</b>	<b>62 851</b>	<b>2 811</b>	<b>1 516</b>	<b>2 069</b>
Impôts ménages	TAXE HABITATION	13 949	16 220	32 486	2 311	2 342	2 212
	TAXE FONCIER BATI	1 379	1 764	5 678	813	524	419
	TAXE FONCIER NON BATI	42	20	96	9	74	9
	<b>TOTAL IMPOTS MENAGES</b>	<b>15 370</b>	<b>18 004</b>	<b>38 260</b>	<b>3 133</b>	<b>2 940</b>	<b>2 640</b>
<b>TOTAL IMPOTS MENAGES / HAB</b>		<b>143</b>	<b>126</b>	<b>138</b>	<b>130</b>	<b>185</b>	<b>123</b>
<b>TOTAL IMPOTS / HAB</b>		<b>346</b>	<b>381</b>	<b>365</b>	<b>248</b>	<b>280</b>	<b>219</b>

Le débat d'orientation budgétaire pour 2020 a insisté sur la dégradation constante des recettes de CVAE entre 2017 et 2020. La perte sur cette période a été de 4,4M€.



Les premières estimations de recettes de CVAE transmises par les services de la DGFIP s'élèvent à 7,96 M€ pour 2021. Les mécanismes de versement de cet impôt sont complexes. Les sommes versées en 2021 correspondent au solde de la contribution 2019 calculée sur la base du chiffre d'affaire 2018 et aux acomptes au titre de l'année 2020 calculés sur la base du chiffre d'affaire 2019. Par conséquent, si les estimations se confirment, le montant de la CVAE perçu en 2021 refléterait la santé des entreprises avant la crise sanitaire. Il existe donc un risque non négligeable de baisse de la CVAE en 2022.

Il faut également noter que l'évolution de la situation de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ne correspond pas aux projections nationales qui prévoient pour leur part une baisse du montant de la contribution en 2021 et une reprise les années suivantes. Par prudence, dans les perspectives, il a été considéré que la CVAE connaîtrait le contrecoup de la crise sanitaire en 2021. Par la suite, il est envisagé une reprise modérée du montant perçu qui devrait retrouver en 2025 son niveau prévisionnel de 2021.

A cette incertitude constante sur le niveau de la CVAE, qui représentait 6% des recettes réelles du budget primitif 2020, s'ajoute l'impact de la suppression de la taxe d'habitation, qui modifie la répartition des ressources fiscales. Le dynamisme des recettes fiscales sera en partie corrélée avec celui des recettes de TVA perçues par l'Etat et par conséquent à l'activité économique.

	2017	2018	2019	2020	Progression moyenne
<b>Base nette</b>	<b>129 039 371</b>	<b>132 654 439</b>	<b>136 022 829</b>	<b>138 653 319</b>	<b>4 906 939</b>
Variation globale en %	11,39%	2,80%	2,54%	1,93%	3,91%
Variation nominale	0,40%	1,20%	2,20%	1,20%	1,15%
Variation physique *	10,99%	1,60%	0,34%	0,73%	2,76%

(\*La progression enregistrée en 2017 correspond à l'intégration des communes de l'ex-CCTB)

La simulation ci-dessus présente l'évolution des recettes fiscales sans variation de taux avec une progression des bases de taxes foncières de 1,5%.

Grand Belfort Communauté d'agglomération continue de percevoir des recettes de taxe d'habitation au titre des résidences secondaires.

Entre 2020 et 2025, le gain de recettes est estimé de 4,9 M€ correspond à la progression éventuelle de la CVAE (+2,4 M€), la dynamique de la TVA transférée par l'Etat dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation (+1,9 M€) et à celle de la CFE (+559 K€) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (+327 K€). Cette simulation repose sur l'hypothèse d'une reprise économique régulière et continue sur la période.

Il est à noter que l'impact de la diminution de moitié de la matière imposable locale des établissements industriels est encore difficile à évaluer. Grand Belfort Communauté d'Agglomération percevrait une compensation correspondant au produit des pertes de bases par les taux 2020 de taxe sur le foncier bâti et de CFE. Ces montants sont considérés comme étant inclus dans les lignes « Produit FB » et « Produit CFE ».

K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Impôts ménages</b>	<b>19 201</b>	<b>4 749</b>	<b>4 829</b>	<b>4 911</b>	<b>4 994</b>	<b>5 080</b>
Produit TH	13 908	416	424	432	441	450
Produit FB	4 159	4 194	4 265	4 338	4 411	4 486
Produit FNB	41	41	41	42	42	43
Taxe additionnelle FNB	68	68	68	68	68	68
Compensations ménages	1 025	30	31	31	32	33
<b>Impôts entreprises</b>	<b>21 300</b>	<b>24 036</b>	<b>22 581</b>	<b>23 176</b>	<b>23 770</b>	<b>24 396</b>
Produit de CFE	13 768	13 768	13 906	14 045	14 185	14 327
Produit de la CVAE	5 293	7 960	6 366	6 790	7 242	7 724
Produit de l'IFER	396	396	396	396	396	396
Produit de la TASCOT	1 642	1 720	1 720	1 750	1 750	1 750
Compensations CFE	201	192	193	195	197	199
<b>TVA transférée suite à réforme TH</b>	<b>0</b>	<b>14 513</b>	<b>14 949</b>	<b>15 397</b>	<b>15 705</b>	<b>16 019</b>
<b>Produit fiscal large</b>	<b>40 501</b>	<b>43 298</b>	<b>42 359</b>	<b>43 484</b>	<b>44 469</b>	<b>45 495</b>
Evolution		2 798	-939	1 125	985	1 026

### III. Les orientations budgétaires 2021

#### A. Les recettes de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Atténuation de charges	143 276	36 855	33 885	20 000	61 000
Produits des services	3 926 084	4 065 617	4 340 360	4 238 355	4 133 820
Impôts et taxes	39 959 197	39 342 937	51 185 839	52 795 138	54 335 290
Dotations et subventions	15 960 009	15 454 018	16 858 175	16 576 316	17 960 134
Produits de gestin courante	192 189	171 230	83 171	75 160	50 200
Produits financiers	88 063	306 455	771 503	350 000	300 000
Produits exceptionnels	3 055 394	205 191	1 931 490	78 214	25 000
Reprises sur provisions	0	0	40 307	0	0
	<b>63 324 212</b>	<b>59 582 303</b>	<b>75 244 731</b>	<b>74 133 183</b>	<b>76 865 444</b>

nb : en 2017 exercice de la compétence « périscolaire » pendant un semestre.

nb : en 2019 intégration de l'ancien budget annexe « Déchets ménagers ».

#### B. Les dépenses de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Charges à caractère général	4 358 327	3 966 149	15 524 280	15 704 120	15 357 210
Charges de personnel	14 192 849	14 041 448	18 031 760	18 597 100	19 811 000
Atténuation de produits	24 582 155	23 822 889	24 389 472	24 538 439	24 477 045
Autres charges de gestion	8 721 870	9 687 434	9 072 174	9 939 739	10 994 372
Charges financières	868 569	885 189	867 295	1 078 000	870 000
Charges exceptionnelles	243 145	154 309	1 079 398	491 085	284 085
Provisions		0	0	0	142 205
	<b>52 966 915</b>	<b>52 557 417</b>	<b>68 964 380</b>	<b>70 348 483</b>	<b>71 935 917</b>

nb : en 2017 exercice de la compétence « périscolaire » pendant un semestre.

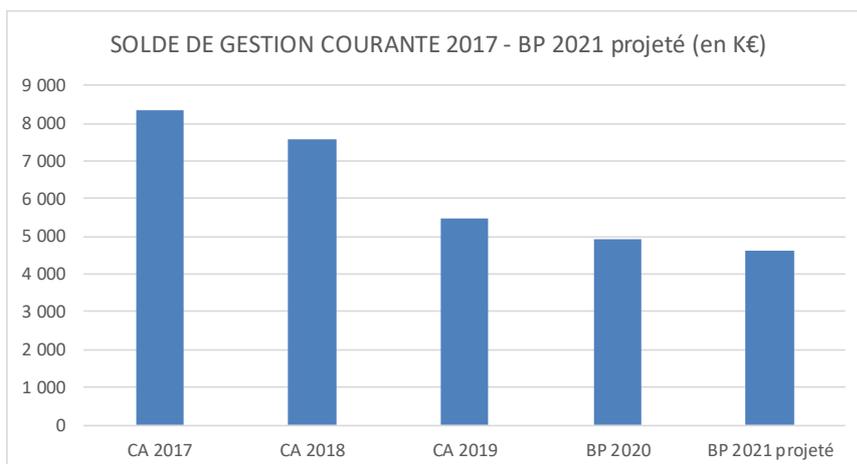
nb : en 2019 intégration de l'ancien budget annexe « Déchets ménagers ».

#### C. Les ratios de gestion

##### 1) Le solde de gestion courante

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021 projeté
Recettes de gestion courante	60 181	59 071	72 501	73 705	76 540
Dépenses de gestion courante	51 855	51 517	67 018	68 779	71 935
<b>Solde de gestion courante</b>	<b>8 326</b>	<b>7 554</b>	<b>5 483</b>	<b>4 926</b>	<b>4 605</b>

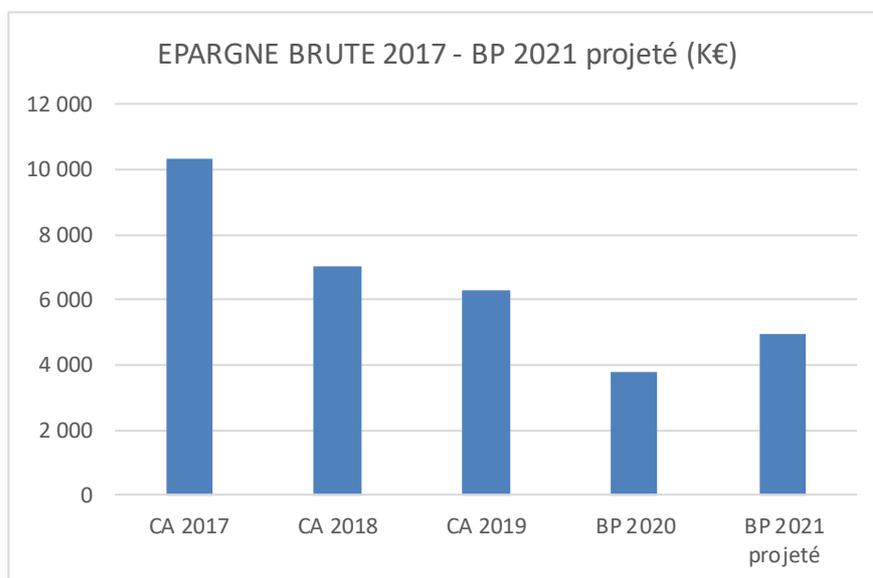
*Hors reprise anticipée des résultats en 2020*



## 2) L'épargne brute (hors reprise des résultats)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021 projeté
Recettes réelles de fonctionnement	63 324	59 582	75 245	74 133	76 865
Dépenses réelles de fonctionnement	52 967	52 557	68 964	70 348	71 936
<b>Epargne brute</b>	<b>10 357</b>	<b>7 025</b>	<b>6 281</b>	<b>3 785</b>	<b>4 929</b>

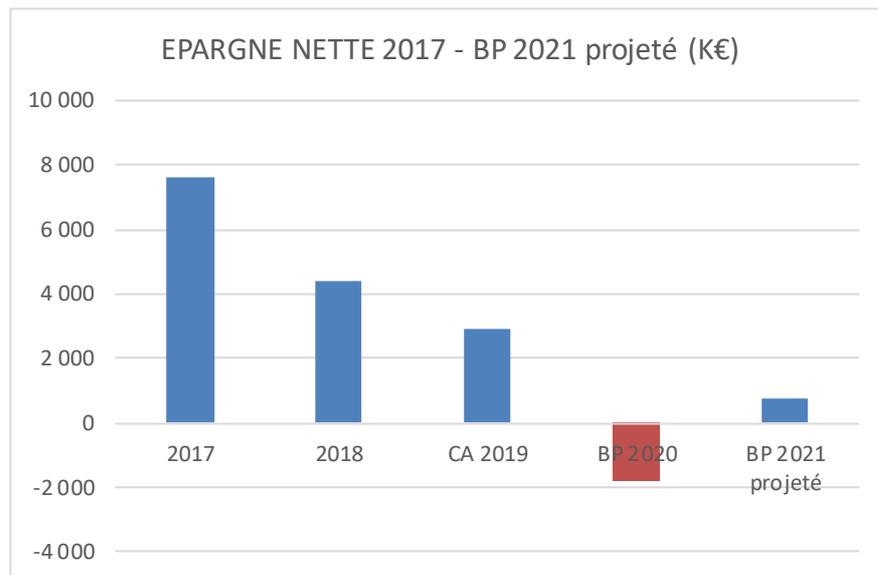
*Hors reprise anticipée des résultats en 2020*



### 3) L'épargne nette

	2017	2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021 projeté
Epargne brute	10 357	7 025	6 281	3 785	4 929
Remboursement du capital de la dette	2 728	2 654	3 383	5 569	4 200
<b>Epargne nette</b>	<b>7 629</b>	<b>4 371</b>	<b>2 898</b>	<b>-1 784</b>	<b>729</b>

*Hors reprise anticipée des résultats en 2020*



## IV. Refonder le modèle budgétaire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération

---

### A. Vers un nouveau pacte financier & fiscal de solidarité

Lors du précédent débat d'orientation budgétaire en 2020, il était constaté que le Grand Belfort Communauté d'Agglomération devait faire face à un fort déclin du produit fiscal attendu au titre de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. Sur la période 2017-2020, la perte en cumulée de CVAE est de 9 millions d'euros alors qu'aucun dispositif national de compensation n'existe pour faire face à une telle situation.

Dans ce contexte d'extrême tension budgétaire, le Conseil communautaire a acté un recours au levier fiscal en augmentant le taux de la taxe foncière de 0,89% à 3% et la reprise anticipée des résultats 2019 afin de faire face dans l'immédiat à l'effondrement des recettes et assurer l'équilibre budgétaire.

Ces mesures ne sont toutefois pas suffisantes au regard d'une situation et d'incertitudes qui imposent de refonder le modèle budgétaire de notre intercommunalité tenant compte de deux éléments principaux :

#### 1) De fortes incertitudes sur les prochaines années :

- la réforme de la fiscalité : à compter de 2021 notre EPCI perd le bénéfice de la taxe d'habitation qui sera remplacée par une part de la TVA nationale. Cette recette va devenir la première ressource de notre collectivité pour près de 15 M€ (plus que la DGF qui avoisine les 12 M€ ou la CFE avec 13,7 M€) sans véritable moyen d'action sur son évolution,
- le prochain « pacte » liant l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'évolution et de répartition de la DGF n'est pas connu. Pour mémoire, sur la première partie du mandat précédent, nous avons été amputés d'une part de DGF au titre de la contribution au redressement des finances publiques. Puis dans la seconde partie du mandat un gel des dotations a été prononcé, traduit dans les faits par une diminution de cette ressource,
- le devenir de nos deux entreprises motrices au sein de notre territoire : Alstom et GE,
- les effets de la crise sanitaire sur les recettes et les dépenses budgétaires de notre EPCI.

#### 2) La nécessité de retrouver une épargne nette à 3 M€

La capacité d'autofinancement s'est dégradée par les effets cumulés :

- d'un volume d'investissements assez conséquent lors du précédent mandat sous lié à la réalisation du CRD, de l'investissement nécessaire dans une nouvelle piscine et d'achats des parts de la SEM Tandem du fait de la loi NOTRÉ,
- de la baisse subie des recettes de fonctionnement.

L'épargne nette, c'est-à-dire notre capacité d'investissement s'est dégradée ayant pour conséquence indirecte une augmentation de l'encours de la dette. Pour pouvoir à nouveau

investir sans recourir fortement à la dette, il convient de retrouver un niveau d'épargne nette d'au moins 3 M€.

La conférence des Maires réunie le 4 décembre 2020 a partagé ces éléments de réflexion, pour poser les bases des travaux à mener au cours des prochains mois avec la mise en place d'un groupe de travail autour de la construction d'un pacte financier et fiscal de solidarité, qui doit devenir le socle commun et partagé entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Les thématiques abordées portent sur :

- l'évaluation du territoire d'un point de vue financier et fiscal,
- la compensation d'une répartition inégale des ressources,
- l'accompagnement des communes devant faire face à des charges importantes,
- une meilleure répartition de la charge fiscale à l'échelle du territoire en renforçant son équité et en favorisant l'intégration fiscale sur le territoire pour améliorer le CIF,
- le développement du projet communautaire : analyser les transferts ou la redéfinition des compétences, le redéploiement ou la suppression éventuelle de services existants.

Seront donc évoqués :

- La fiscalité (taux, abattements, taxe foncière, CFE, CVAE).
- Les taxes annexes (TLPE, taxe de séjour, TASCOM, GEMAPI).
- Le niveau des attributions de compensation.
- La dotation de solidarité communautaire.
- Le FPIC.
- Le service aux communes.
- Les différents fonds d'aide.

Les propositions du groupe de travail seront ensuite présentées en conférence des Maires pour en arrêter les choix stratégiques qui feront ensuite l'objet de discussions en bureau communautaire et en conseil communautaire.

## **B. Les priorités d'investissements**

Dans un contexte financier encore très incertain au regard à la fois du cadre national de la réforme fiscale, le programme pluriannuel d'investissement fera l'objet d'une communication lors du prochain rapport d'orientation budgétaire 2022.

Le budget 2021 prévoira néanmoins le financement de projets importants en cours de réalisation ainsi que la lancement d'étude permettant d'engager les opérations à inscrire en plan pluriannuel d'investissement.

La programmation pluriannuelle des investissements s'organise autour des axes suivants :

### Développer les zones d'activités pour les emplois de demain :

- Poursuite de l'aménagement de la ZAC de l'Aéroparc pour accueillir les nouvelles entreprises et l'implantation de la ferme solaire.

- Redéfinir l'aménagement de la ZAC des Plutons au regard des demandes actuelles d'implantation.
- Terminer l'aménagement de la ZAC du Techn'hom I (secteur habitat).
- Réaménager l'avenue du Maréchal Juin, axes essentiel desservant la zone du Techn'hom et du site universitaire.

Pour la transition écologique et énergétique :

- L'aménagement de la zone de la future station à hydrogène qui permettra d'alimenter en énergie les futurs bus du SMTC et les besoins en hydrogène pour les besoins industriels.
- La rénovation du barrage de l'Arsot
- La renaturation de la Savoureuse
- La rénovation du barrage de l'étang des Forges
- Le traitement des eaux pluviales de Cravanche-Belfort (Goutte cheneau)

Pour un aménagement du territoire par des équipements structurants :

- Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers le programme Eco Campus.
- La poursuite du déploiement du GFU-haut débit.
- La rénovation des équipements scéniques du Granit.
- La fin du programme de la nouvelle piscine.
- L'aménagement des pistes cyclables (bouclage nord).
- L'aménagement de l'ancienne synagogue de Foussemagne.
- La poursuite du programme PLH 2016-2021.

Avant de pouvoir afficher une programmation des travaux et les montants associés, nous sommes en attente d'éléments importants qui détermineront notre capacité financière d'investissement afin de maintenir un niveau d'endettement acceptable pour le Grand Belfort :

- o La contractualisation à venir entre l'État et les collectivités territoriales à partir de 2022 (fin du contrat de Cahors et impact du financement de la crise sanitaire du COVID19).
- o La recherche de financements au premier semestre 2021 autour des trois grands domaines d'intervention externes que sont : le Plan de Relance, le contrat de Plan Etat-Région en cours de définition pour la période 2021-2027 et les fonds européens à travers le FEDER, lui-même en cours d'élaboration.

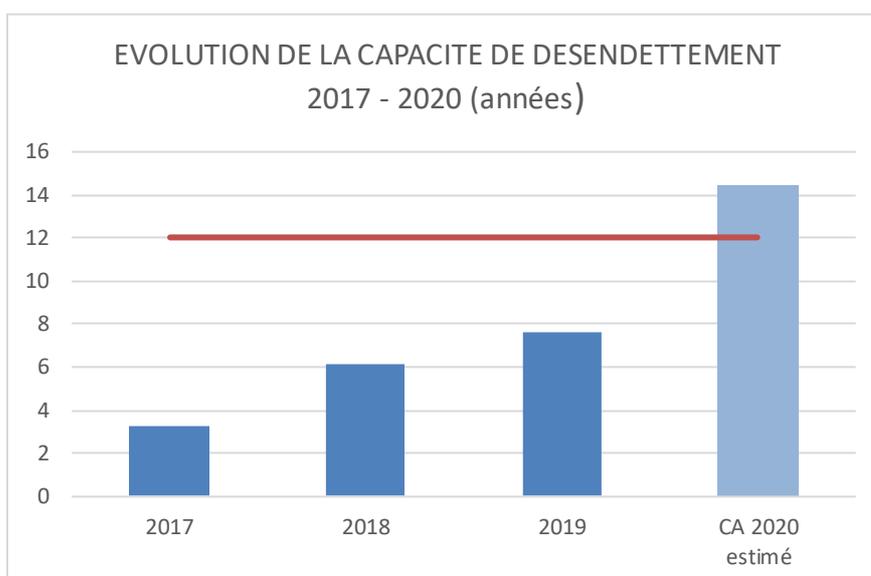
Le phasage de ces opérations d'investissement sera établi à l'issue de la connaissance de ces éléments financiers et des conclusions du futur pacte financier et fiscal de solidarité. L'information sera transmise à l'établissement du prochain rapport des orientations budgétaires.

**Programme : PLH 2016 - 2021**

<b>AP</b>	<b>CP 2021</b>
3.2 Accompagner le développement de programmes de logts	359 800,00 €
3.3 Renouvellement urbain (démolition)	500 000,00 €
3.4 Poursuivre le renouvellement urbain des autres quartiers politique de la ville	100 000,00 €
4.1 Dispositif copropriétés fragiles	56 742,45 €
4.3 Réhabilitation parc privé	444 201,00 €
4.4 Lutte contre la vacance	150 000,00 €
4.5 Dispositif de requalification et d'adaptation du parc ancien Belfort Nord	453 000,00 €
4.6 Favoriser l'accession à la propriété	244 000,00 €
4.7 Rééquilibrer la production de logement social	144 100,00 €
4.9 Favoriser la réhabilitation énergétique du parc social	42 680,00 €
4.12 Adapter les logement publics au maintien à domicile	215 923,22 €
	<b>2 710 446,67 €</b>

## C. L'endettement





La capacité de désendettement de Grand Belfort diminue fortement depuis 2017 en raison de la baisse importante du niveau d'épargne brute (diminution des recettes). Rétablir un niveau de capacité de désendettement acceptable fera parti des travaux menés par le groupe de travail sur le pacte financier et fiscal.

### Charte Gissler

Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Indices sous-jacents</b>	Nombre de produits	46	-	-	-	-	-
	% de l'encours	100,00%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	54 893 754 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

La dette du budget principal de Grand Belfort Communauté d'Agglomération est classée à 100% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux de taux.

## V. Le service public des déchets ménagers

Depuis 2019, la compétence « collecte et élimination des déchets ménagers » n'est plus suivie au sein d'un budget annexe. Elle est désormais intégrée au sein du budget principal (délibération du 24 septembre 2018). Une annexe spécifique retrace les opérations liées à cette compétence dans les maquettes du budget primitif et du compte administratif.

Compte-tenu de l'importance des flux financiers, il est nécessaire de présenter les données se rapportant à cette compétence.

Situation des charges réelles de fonctionnement :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 estimé	BP 2020	BP 2021 estimé
<b>Service des Déchets Ménagers*</b>	<b>12 952</b>	<b>12 776</b>	<b>14 574</b>	<b>13 544</b>	<b>13 976</b>	<b>14 405</b>
Charges générales						
<i>Dont</i>						
SICTOM	884					
SERTRID	6 732	6 387	5 823	5 903	5 280	5 430
Frais administration générale	898	911	758	785	900	900
Entretien des véhicules	826	1 003	989	1 058	1 058	1 051
Charges de personnel	3 353	3 687	3 673	3 919	3 825	3 975

(\*) Les données 2017 correspondent aux budgets annexes TEOM et REOM

Les données 2018 correspondent au budget annexe TEOM.

Les données 2019 à 2021 correspondent aux montants figurants dans le budget principal de Grand Belfort.

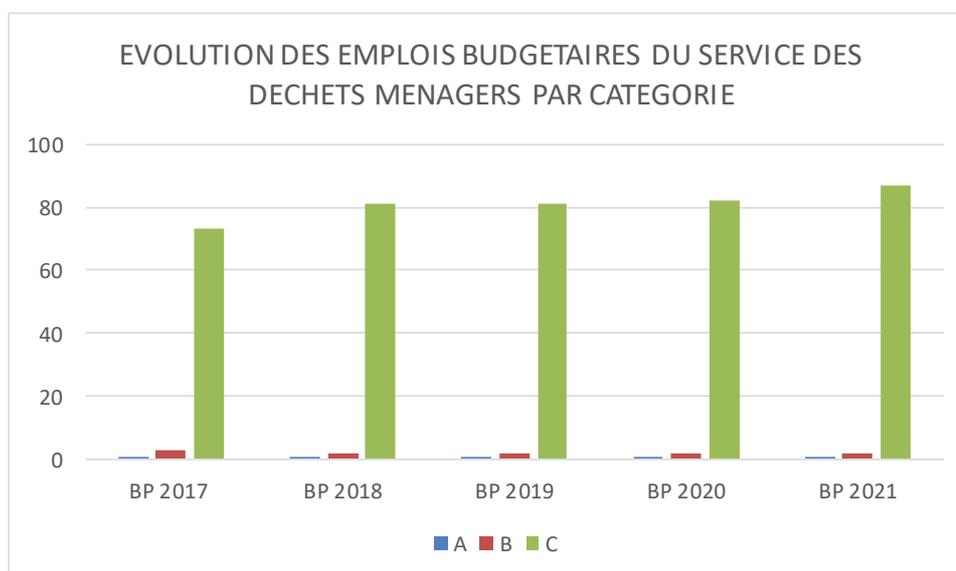
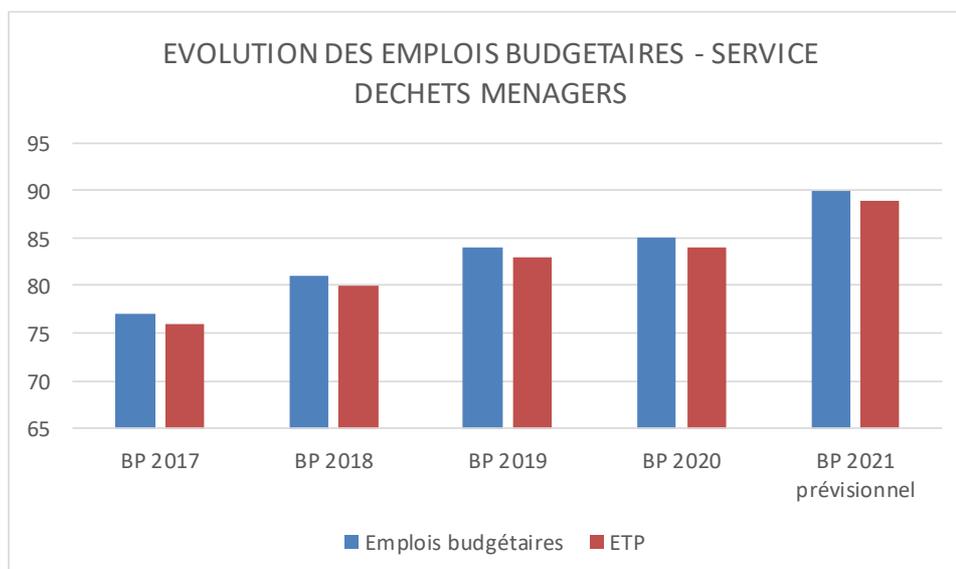
L'entretien de véhicule confié au SMGPAP n'est plus considéré comme une charge courante depuis 2020 suite à une remarque de la trésorerie mais comme une participation à un syndicat.

Les charges de réelles de fonctionnement sont estimées en progression de 429 K€ correspondant à une hausse des charges de générale avec :

- Une réévaluation du coût des prestations du SERTRID de 100 K€. Ensuite, le montant de ces prestations devrait se stabiliser, voire redevenir proche des montants observés en 2019.
- Le coût de la collecte sélective des déchets devrait progresser 100 K€ en 2021 puis de 50 K€ par an jusqu'en 2025.

Les charges de personnels sont prévues en progression par rapport à la situation 2017 – 2019. Les prévisions sont ajustées au vu des réalisations. De plus, il faut ajouter le recrutement de trois agents pour assurer le fonctionnement de la nouvelle déchetterie de Fontaine dont l'ouverture est prévue à la fin du premier semestre 2021 et le recrutement de deux superviseurs pour améliorer la sécurité des agents de collecte approuvé lors du conseil communautaire de décembre 2017.

Les principales données concernant le personnel sont les suivantes :



Le coût de fonctionnement des véhicules assuré par le SMGPAP est prévu en hausse :

- Une partie des charges est proportionnelle à la taille des véhicules
- Une hausse attendue du coût du carburant et des pièces détachées pour les réparations.

#### Les recettes réelles de fonctionnement

La Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères constitue la principale ressource du service des déchets ménagers. L'évolution de son produit est corrélée à l'évolution des bases de la taxe sur le foncier bâti sur laquelle elle est adossée. Pour 2021, la progression des bases a été considérée comme nulle. Pour les années suivantes, une revalorisation des bases de 2% par an a été retenue, légèrement inférieure à ce qui est observé sur la période 2017 – 2020.

Les aides versées par CITEO devraient rester stables entre 2021 et 2025 avec des valeurs comprises entre 1,3 M€ et 1,4 M€.

Les ventes de matériaux (papier, ferraille...) sont impactées par la crise sanitaire. Le montant prévisionnel des ventes est attendu en baisse en 2021 suite aux notification des différents

partenaires. Par la suite, le montant des ventes devrait revenir au niveau actuel avant de progresser légèrement.

	2017	2018	CA 2019	CA 2020 estimé	BP 2020	BP 2021 projeté
<i>Redevance spéciale</i>	653	660	3	0	0	
<i>REOM</i>	959	7	0	0	0	
<i>TEOM</i>	11 184	12 341	12 643	12 911	12 742	12 824
<i>CITEO</i>	1 321	1 158	1 779	1 236	1 300	1 300
Autres recettes	829	667	681	350	445	376
<b>Recettes réelles du service</b>	<b>14 946</b>	<b>14 833</b>	<b>15 106</b>	<b>14 497</b>	<b>14 487</b>	<b>14 500</b>

(\*) Les données 2017 correspondent aux budgets annexes TEOM et REOM

Les données 2018 correspondent au budget annexe TEOM

Les données 2019 à 2021 correspondent aux montants figurants dans le budget principal de Grand Belfort.

### Le programme d'investissement

Il prévoit des dépenses d'équipement récurrentes :

- Renouvellement du parc de véhicules (800 K€ /an). Toutefois, en 2021, le programme est plus important en raison de l'anticipation de l'achat d'une BOM grue et d'un packmat pour les déchetteries.
- Création des conteneurs enterrés et renouvellement des cuves (400 K€/an).
- Renouvellement des bacs destinés aux particuliers (125 K€/an)

A cela s'ajoute des projets structurants pour le service :

- Achèvement des nouveaux locaux pour l'administration du service (262 K€ à inscrire en 2021 sur les 615 K€ du projet).
- Création d'une quatrième déchetterie à Fontaine. Le conseil communautaire a décidé du principe de sa création afin de permettre à l'ensemble des habitants de Grand Belfort Communauté d'Agglomération d'être à moins de 15 minutes d'une déchetterie (délibération du 20 juin 2019). L'avant-projet définitif a été approuvé lors du conseil communautaire du 15 octobre 2020. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est fixée à 1 762 K€.

## Eléments de prospective

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	14 946	14 833	15 106	14 497	14 500	14 796	15 217	15 483	15 755
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	12 952	12 776	14 574	13 544	13 968	14 158	14 350	14 493	14 638
<b>EPARGNE BRUTE</b>	1 994	2 057	532	953	532	638	867	990	1 117
<b>REMBT K EMPRUNT</b>	178	1 734	0	0	0	133	133	133	133
<b>EPARGNE NETTE</b>	1 816	323	532	953	532	505	734	857	984
<b>DEPENSES EQUIPEMENT</b>	729	2 470	1 265	1 359	4 307	1 833	1 833	1 883	1 883
Dont									
DECHETTERIE FONTAINE		0		19	1 592				
NOUVEAU BATIMENT				100	265				
ACHAT VEHICULES	421	56	956	599	1 360	850	850	850	850
AUTRES	130	680	309	741	1 090	850	850	900	900
REMBT K DE LA DETTE	178	1 734	0	0	0	133	133	133	133
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	3 111	1 201	1 456	1 918	2 029	1 732	1 848	1 985	2 035

Le besoin de financement observé en 2021 pourrait être couvert par un emprunt de 2 M€ dont le montant correspond principalement au lourd investissement que représente la nouvelle déchetterie. Les besoins ultérieurs pourraient être couverts par des ajustements à la marge des programmes d'investissement. Ces mesures auraient pour conséquence de ne pas impacter le niveau de la TEOM.

## VI. Les orientations budgétaires des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

### A. Budget annexe de l'eau

Le périmètre d'activité du budget annexe eau est inchangé depuis 2018, date à laquelle les communes appartenant au Syndicat des Eaux de la Saint-Nicolas et la commune de Bessoncourt ont été intégrés. L'ensemble des opérations est assujéti à la TVA, l'ensemble des données présentées sont donc Hors Taxe.

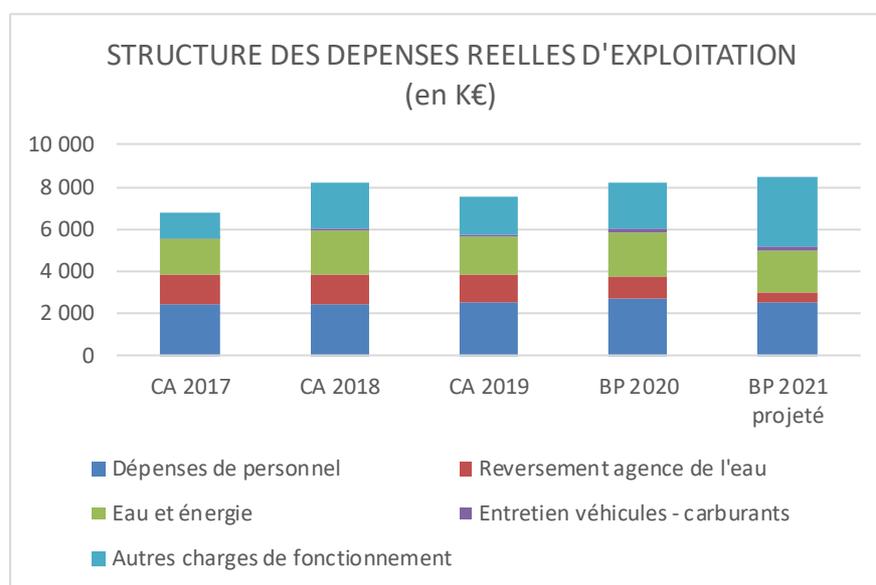
#### Les dépenses réelles d'exploitation

Le niveau des dépenses de fonctionnement a connu peu d'évolution significative depuis la création de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, si l'on excepte l'impact des intégrations des communes en 2018.

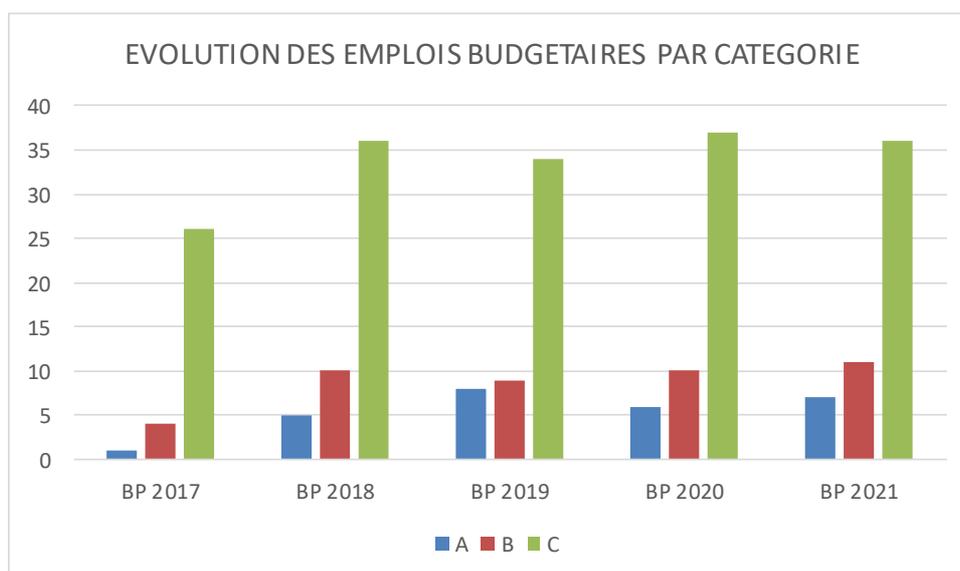
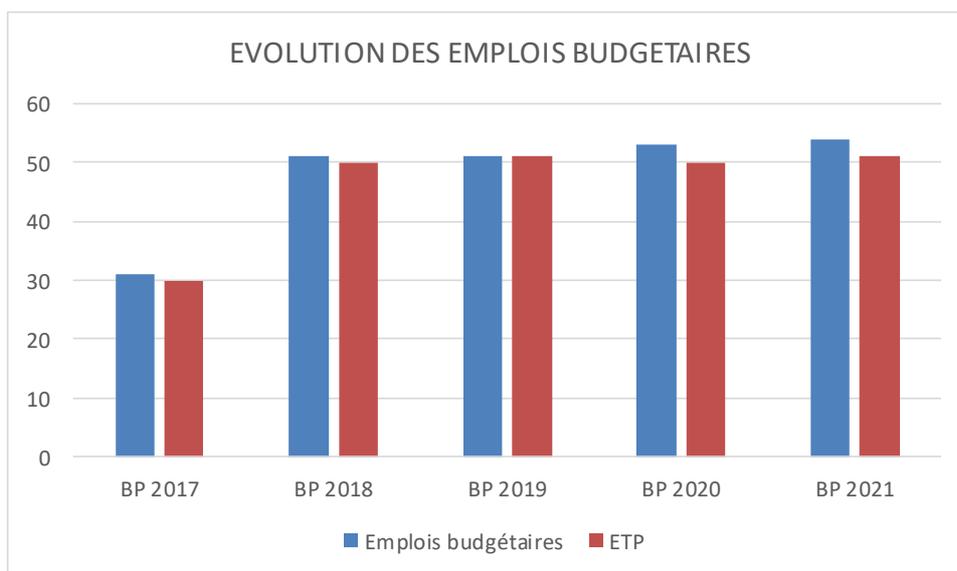
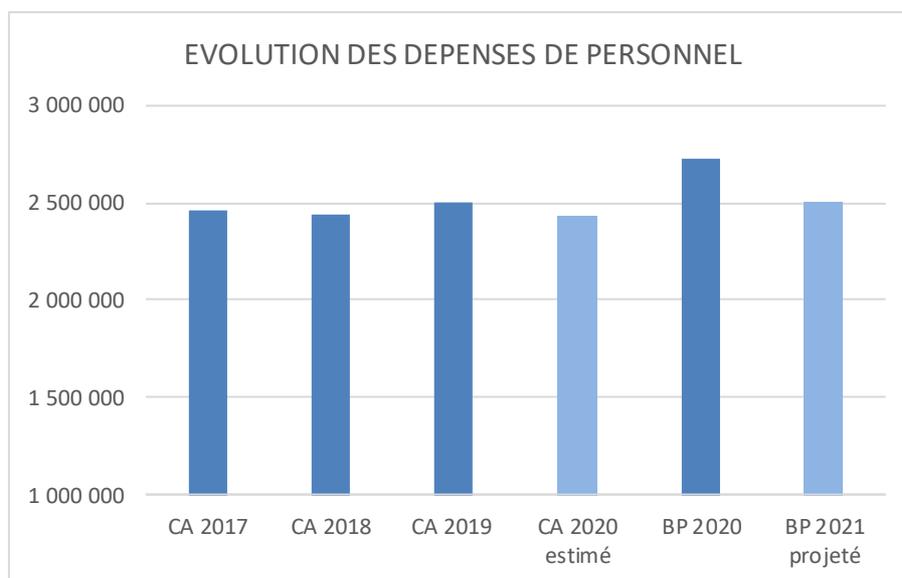
Au niveau des charges générales, la principale incertitude concerne le niveau des achats d'eau. Les besoins sont liés à un déficit chronique d'approvisionnement en période de sécheresse. Un travail est en cours afin de trouver de nouvelles ressources permettant de réduire la dépendance de notre territoire.

Les dépenses de personnel ne devraient pas connaître d'évolution significative.

Dans le cadre de la démarche de qualité comptable, une provision pour risque d'impayé devra être constituée lors du vote du budget primitif 2021. La provision anciennement constituée a été partiellement utilisée dans le cadre de l'admission en non-valeur des créances du syndic ABC Immobilier (délibération du 15 octobre 2020). Une méthode de calcul et des modalités pratique d'application seront formalisées courant 2021.



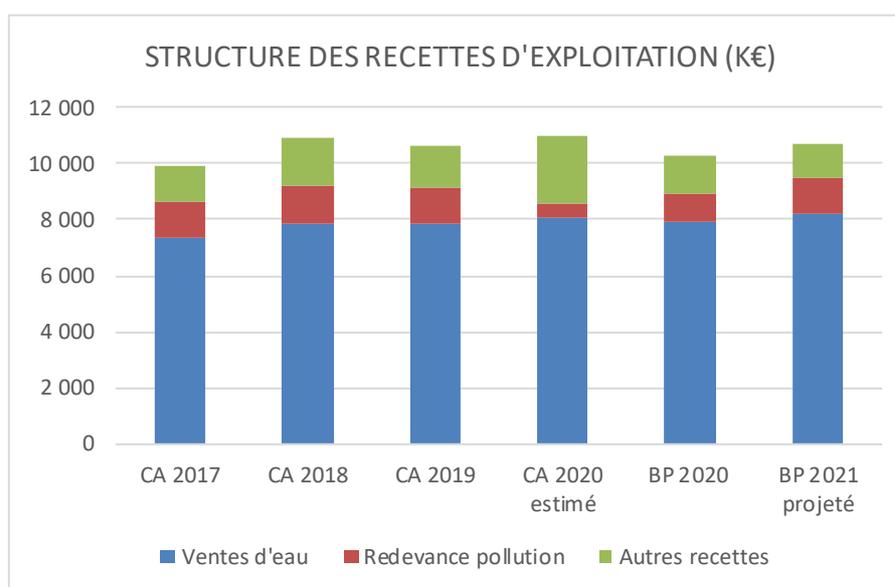
## Éléments concernant les dépenses de personnel



## Avantages en nature

Logements	511,00
Véhicules	5 220,00
Autres	-
Total	5 731,00

## Les recettes réelles d'exploitation



Les recettes d'exploitations, en particulier les ventes d'eau aux usagers ont été stables durant la période 2017-2020. Les seules variations concernent les recettes diverses qui correspondent aux travaux effectués pour le compte de particuliers (branchement...).

## Le programme d'investissement

Le volume prévisionnel des dépenses d'équipement du budget eau est estimé en moyenne à 3,75 M€ /an.

Les principaux axes, dans la continuité des programmes précédents, portent :

L'amélioration et le renouvellement du réseau et des équipements.

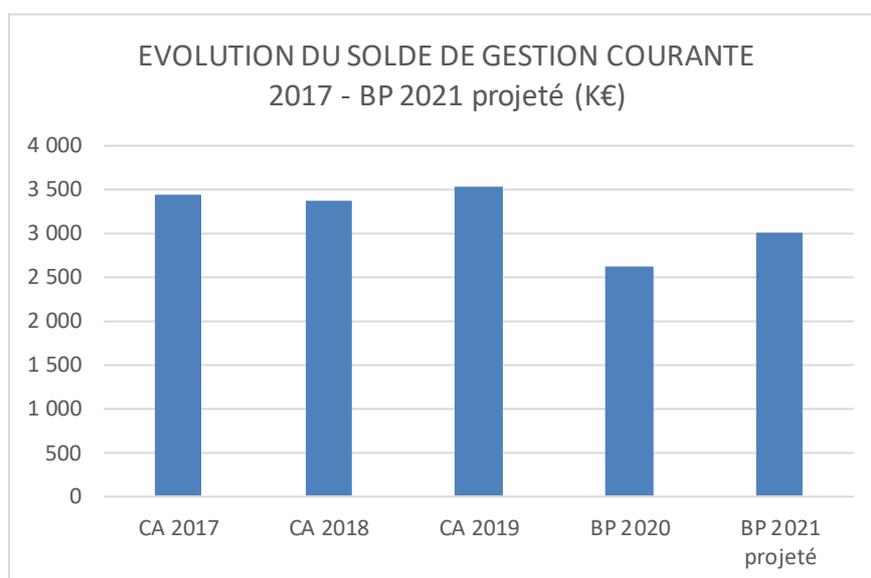
L'amélioration de l'efficacité réseaux pour réduire les pertes.

La sécurisation de l'approvisionnement en eau.

## Les ratios de gestion

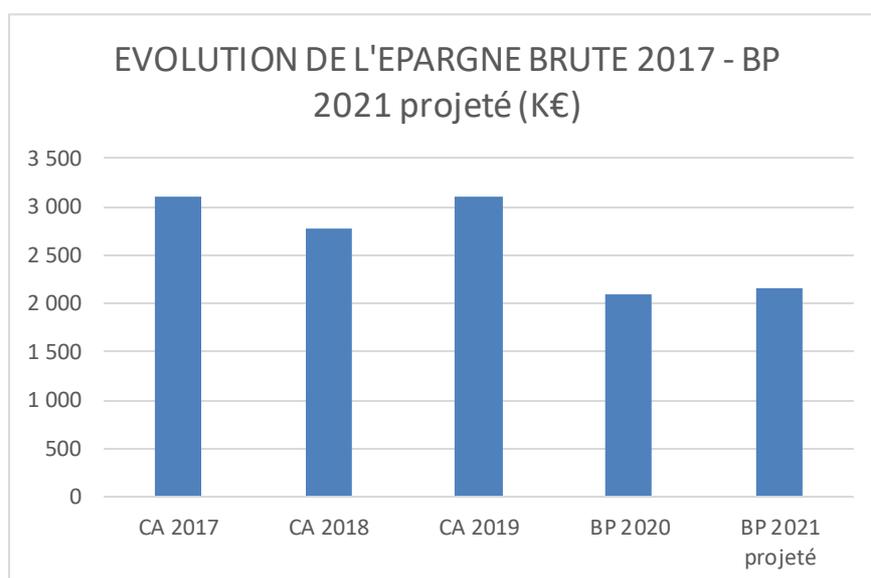
### Le solde de gestion courante

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021 projeté
Recettes de gestion du service	9 877	10 430	10 521	10 283	10 556
Dépenses de gestion du service	6 443	7 062	6 988	7 664	7 547
<b>Solde de gestion du service</b>	<b>3 434</b>	<b>3 368</b>	<b>3 533</b>	<b>2 619</b>	<b>3 009</b>



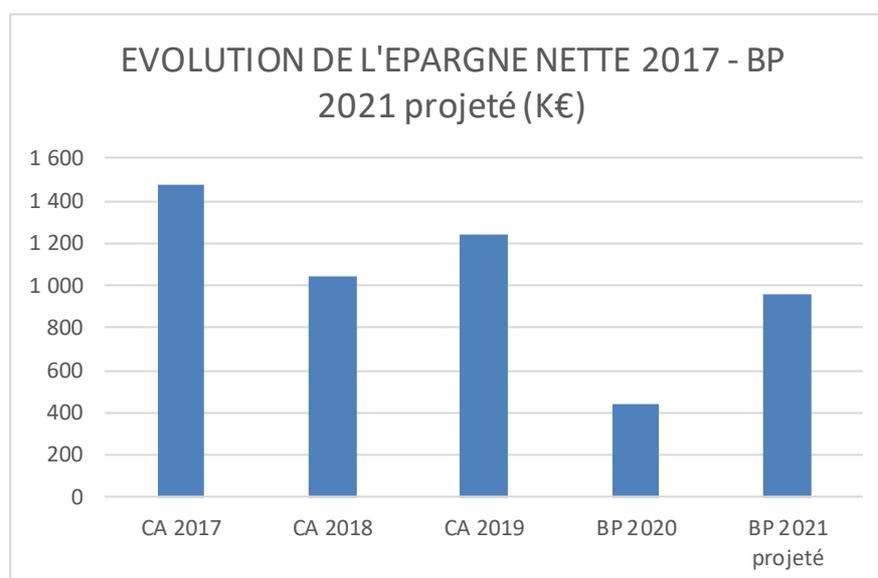
L'épargne brute (hors reprise des résultats)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021 projeté
Recettes réelles d'exploitation	9 895	10 932	10 631	10 283	10 605
Dépenses réelles d'exploitation	6 794	8 166	7 524	8 195	8 446
<b>Epargne brute</b>	<b>3 101</b>	<b>2 766</b>	<b>3 107</b>	<b>2 088</b>	<b>2 159</b>



L'épargne nette (hors reprise des résultats)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021 projeté
Epargne brute	3 101	2 766	3 107	2 088	2 159
Remboursement du capital de la dette	1 627	1 724	1 861	1 650	1 200
<b>Epargne nette</b>	<b>1 474</b>	<b>1 042</b>	<b>1 246</b>	<b>438</b>	<b>959</b>



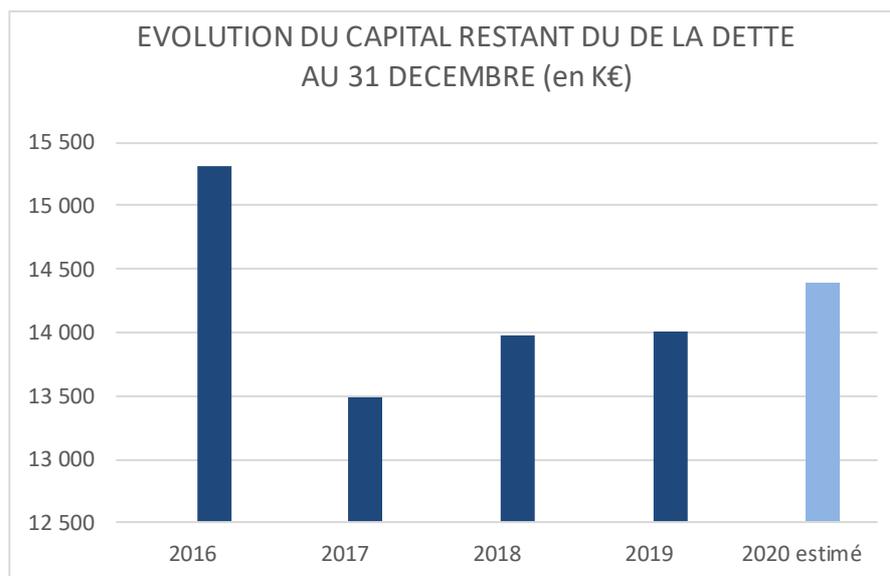
### Éléments de prospective

Les projections à partir de la situation actuelle ne font pas apparaître de difficultés majeures pour équilibrer la section d'exploitation et pour maintenir une épargne nette positive. En raison des incertitudes concernant les financements pouvant être obtenus de la part de l'Agence de l'Eau, les subventions d'investissement ont été prévues à un niveau bas.

Un meilleur taux de subventionnement se traduira par un moindre recours à l'emprunt. Il convient toutefois de constater une diminution significative de l'épargne nette, qui laisse entrevoir à terme la nécessité d'un ajustement des tarifs, notamment si les volumes consommés venaient à diminuer sensiblement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
(1) Dépenses réelles de fonctionnement	8 195 464 €	8 193 495 €	8 242 316 €	8 317 667 €	8 264 843 €	8 341 433 €
(2) Recettes réelles de fonctionnement	10 282 920 €	10 605 218 €	10 575 310 €	10 575 310 €	10 555 310 €	10 555 310 €
(3) = (2)-(1) <b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>3 735 100 €</b>	<b>2 411 723 €</b>	<b>2 332 994 €</b>	<b>2 257 643 €</b>	<b>2 290 467 €</b>	<b>2 213 877 €</b>
(4) Opérations d'ordre	1 162 800 €	1 614 935 €	1 559 500 €	1 446 500 €	1 343 500 €	1 250 500 €
(5) = (3)-(4) <b>Equilibre de la section d'exploitation</b>	<b>2 572 300 €</b>	<b>796 788 €</b>	<b>773 494 €</b>	<b>811 143 €</b>	<b>946 967 €</b>	<b>963 377 €</b>
(6) 16 Rmbt du capital de la dette existante	1 680 000 €	975 618 €	825 496 €	840 463 €	855 910 €	866 930 €
Rmbt estimatif nouveaux emprunts		126 667 €	272 704 €	423 718 €	590 820 €	767 905 €
(7) = (3)-(6) <b>EPARGNE NETTE</b>	<b>2 055 100 €</b>	<b>1 309 438 €</b>	<b>1 234 794 €</b>	<b>993 462 €</b>	<b>843 737 €</b>	<b>579 043 €</b>
<b>Programme d'investissement</b>						
(8) Dépense équipement (20 21 23 et 27)	3 476 110 €	3 750 000 €	3 750 000 €	3 750 000 €	3 750 000 €	3 750 000 €
(9) Subventions	468 750 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €

## Evolution du capital de la dette



## La charte de bonne conduite Gissler

Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Indices sous-jacents</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	26	-	-	-	-	-
	% de l'encours	100,00%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	14 386 816 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

La dette du budget annexe Eau est classée à 100% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux de taux.

## B. Budget annexe de l'assainissement

Le périmètre d'activité du budget annexe assainissement est inchangé depuis la création de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

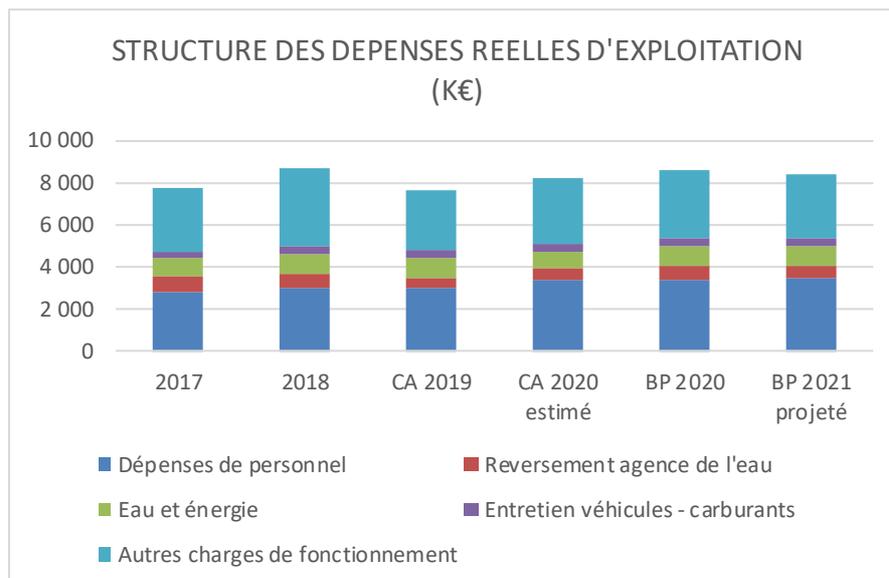
### Les dépenses réelles d'exploitation

Depuis 2017, un effort constant a été porté à maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement. Les prévisions budgétaires ont été ajustées au plus près des consommations constatées. Leur niveau est stabilisé autour de 7,7 M€.

Pourtant, certains postes connaissent une hausse importante et continue :

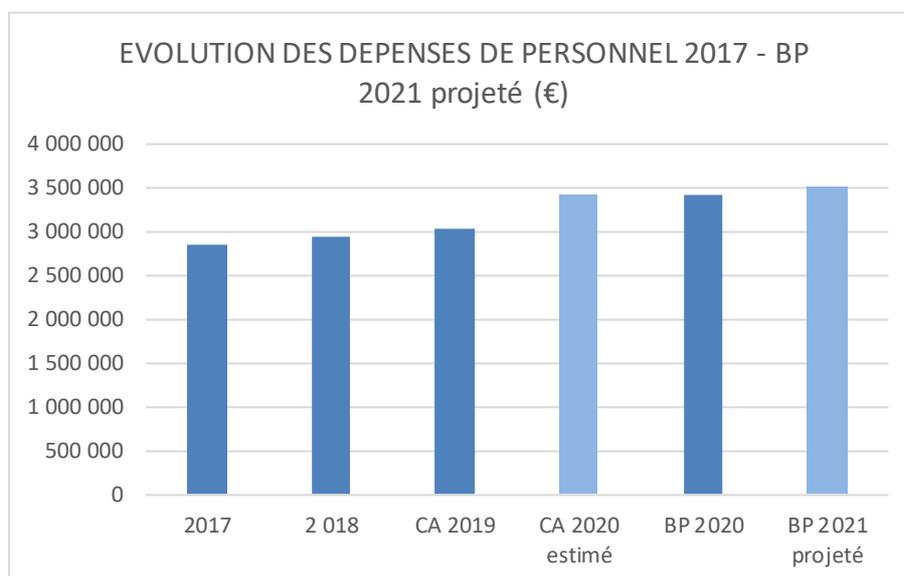
- Traitement et élimination des boues.
- Charges de personnel avec une hausse du flux de remboursement de personnel avec le Budget Eau

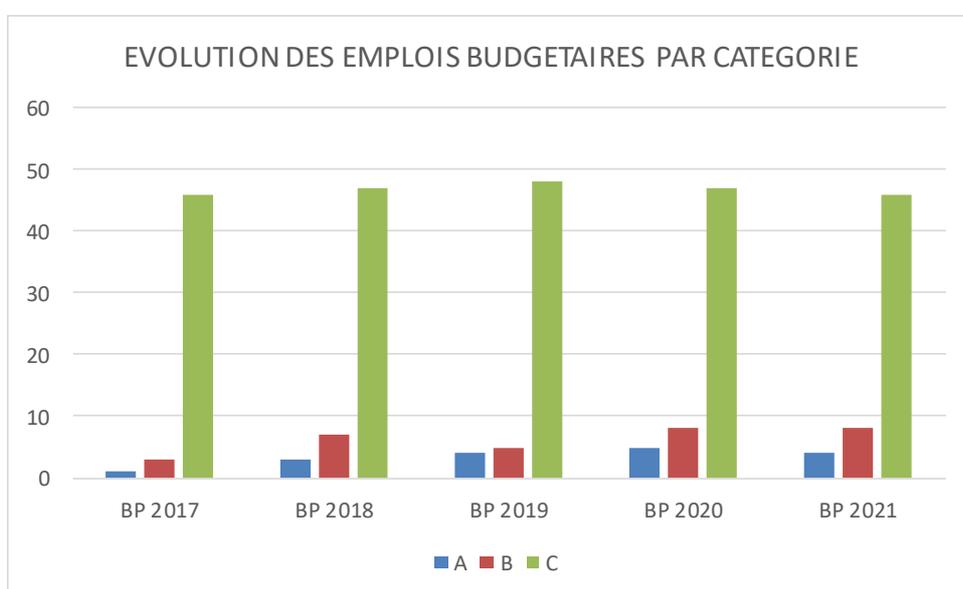
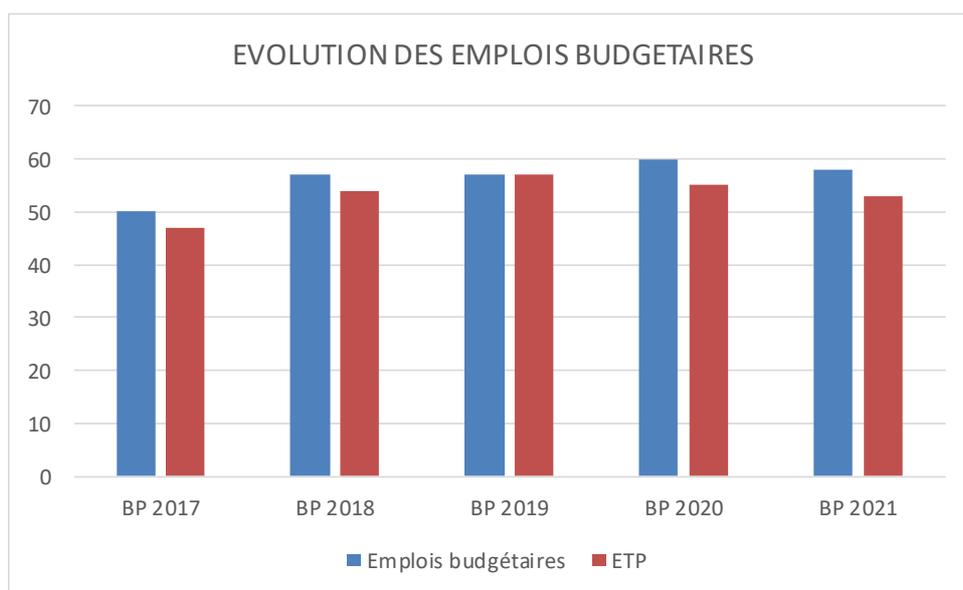
- Entretien des véhicules confiés au SMGPAP.



Dans le cadre de la démarche de qualité comptable, une provision pour risque d'impayé devra être constituée lors du vote du budget primitif 2021. La provision anciennement constituée a été utilisée dans le cadre de l'admission en non-valeur des créances du syndic ABC Immobilier (délibération du 15 octobre 2020). A l'instar des autres budgets, une méthode de calcul et des modalités pratique d'application vous seront proposées courant 2021.

Eléments concernant les dépenses de personnel

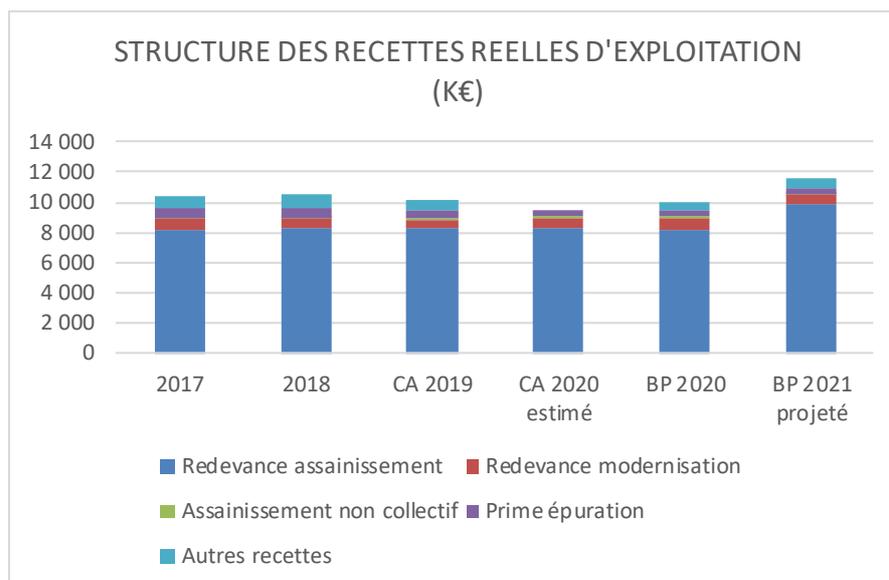




#### Avantages en nature

Logements	0,00 €
Véhicules	4 567,00 €
Autres	0,00 €
<b>Total</b>	<b>4 567,00 €</b>

## Les recettes réelles d'exploitation



Depuis 2017, on assiste à une lente érosion des recettes réelles de fonctionnement. La perte depuis la création de Grand Belfort Communauté d'Agglomération est de 312 K€. Cette baisse correspond principalement à la diminution des financements de l'Agence de l'Eau concernant la performance des STEP (Prime d'épuration).

## Le programme d'investissement

Le volume prévisionnel des dépenses d'équipement du budget assainissement est estimé en moyenne à 4 M€ /an.

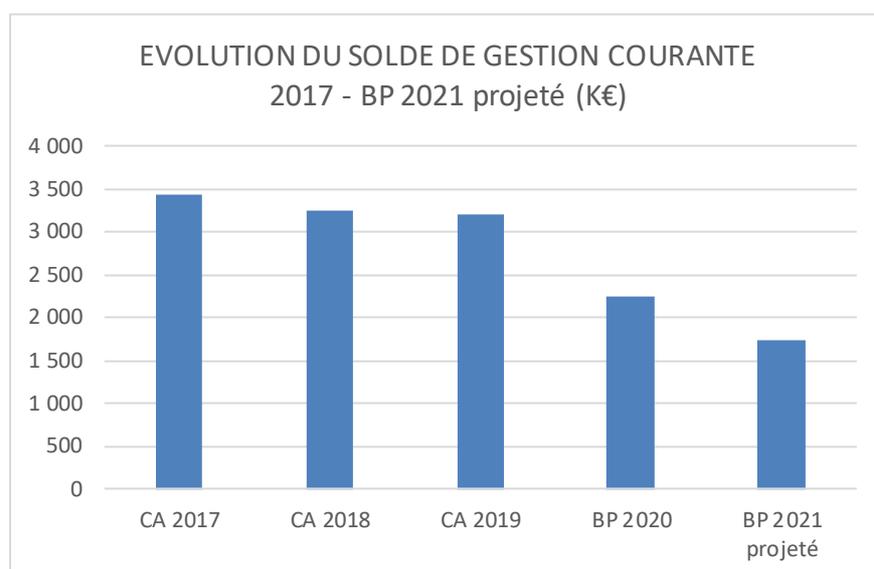
Les principaux axes, dans la continuité des programmes précédents, portent sur :

- L'amélioration et le renouvellement du réseau.
- L'amélioration de l'efficacité des STEP.
- La lutte contre les eaux claires parasites.

## Les ratios de gestion

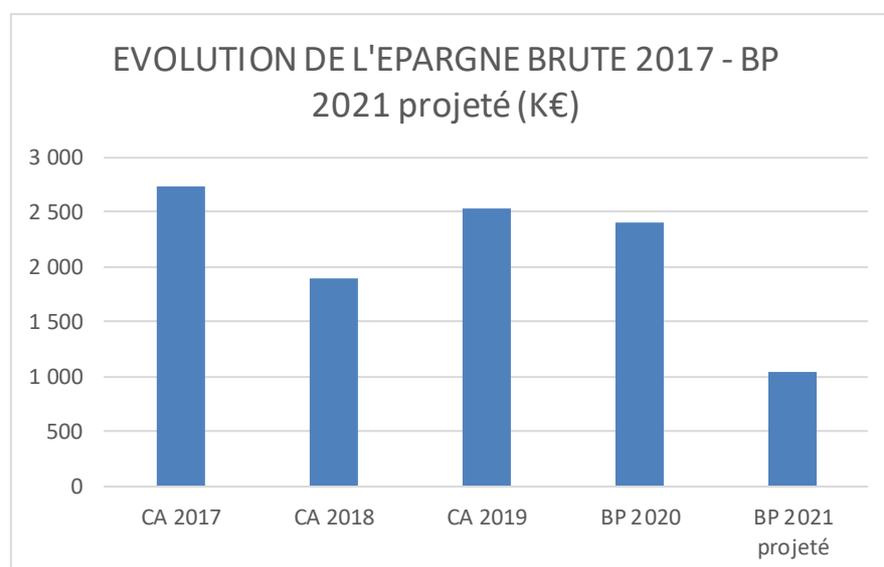
### Solde de gestion courante

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021 projeté
Recettes de gestion du service	10 444	10 399	10 064	10 028	9 901
Dépenses de gestion du service	7 009	7 149	6 864	7 777	8 177
<b>Solde de gestion du service</b>	<b>3 435</b>	<b>3 250</b>	<b>3 200</b>	<b>2 251</b>	<b>1 724</b>



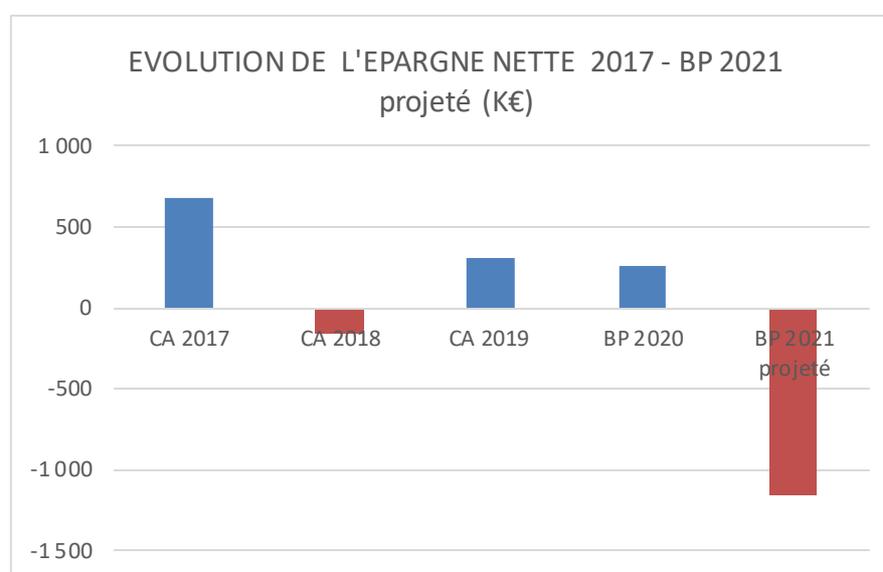
Epargne brute (hors reprise des résultats)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021 projeté
Recettes réelles d'exploitation	10 471	10 552	10 159	10 963	10 151
Dépenses réelles d'exploitation	7 732	8 650	7 628	8 548	9 110
<b>Epargne brute</b>	<b>2 739</b>	<b>1 902</b>	<b>2 531</b>	<b>2 415</b>	<b>1 041</b>



## Epargne nette (hors reprise des résultats)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021 projeté
Epargne brute	2 739	1 902	2 531	2 415	1 041
Remboursement du capital de la dette	2 061	2 061	2 224	2 150	2 200
<b>Epargne nette</b>	<b>678</b>	<b>-159</b>	<b>307</b>	<b>265</b>	<b>-1 159</b>



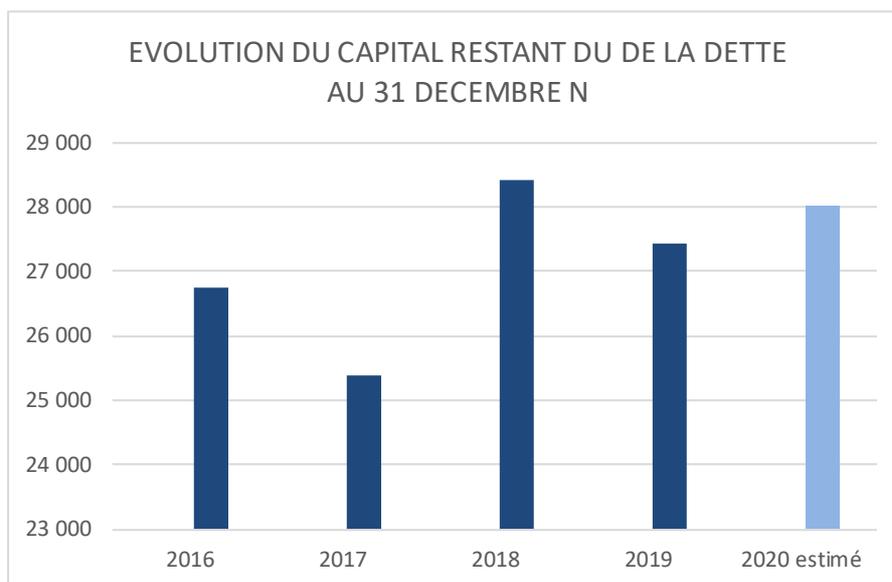
## Eléments de prospective

	BP 2020	2021	2022	2023	2024	2025
(1) Dépenses réelles de fonctionnement	8 547 989 €	9 110 440 €	8 932 154 €	8 955 206 €	8 829 258 €	8 852 718 €
(2) Recettes réelles de fonctionnement	10 073 282 €	11 651 188 €	11 540 000 €	11 480 800 €	11 333 440 €	11 295 552 €
(3) = (2)-(1) <b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 415 638 €</b>	<b>2 540 748 €</b>	<b>2 607 846 €</b>	<b>2 525 594 €</b>	<b>2 504 182 €</b>	<b>2 442 834 €</b>
(4) Opérations d'ordre	1 618 800 €	1 755 667 €	1 762 667 €	1 746 667 €	1 746 667 €	1 746 667 €
(5) = (3)-(4) <b>Equilibre de la section d'exploitation</b>	<b>796 838 €</b>	<b>785 081 €</b>	<b>845 179 €</b>	<b>778 927 €</b>	<b>757 515 €</b>	<b>696 167 €</b>
(6) 16 Rmbt du Capital de la dette existante	2 150 000 €	1 871 160 €	1 542 846 €	1 479 541 €	1 513 319 €	1 543 360 €
(6) 16 Rmbt estimatif nouveaux emprunts		181 304 €	358 752 €	521 669 €	696 710 €	887 100 €
(7) = (3)-(6) <b>EPARGNE NETTE</b>	<b>265 638 €</b>	<b>488 284 €</b>	<b>706 248 €</b>	<b>524 384 €</b>	<b>294 153 €</b>	<b>12 374 €</b>
<b>Programme d'investissement</b>						
(8) Dépense équipement (20 21 23 et 27)	4 083 310 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €
(9) FCTVA	586 200 €	850 000 €	850 000 €	850 000 €	850 000 €	850 000 €
(9) Subventions	757 873 €					

La projection de la situation actuelle montre une dégradation continue de la situation financière du budget conduisant à des difficultés pour équilibrer la section de fonctionnement en raison de la dégradation continue des recettes. De même, les marges dégagées par l'exploitation du service conduisent à une épargne nette négative.

Une adaptation des tarifs a déjà été évoquée lors du débat d'orientation budgétaire pour 2020. Elle devient désormais nécessaire.

### Evolution du capital de la dette



La charte de bonne conduite Gissler

La dette du budget assainissement est classée pour 99,17% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux risque de taux.

Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Indices sous-jacents</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	36	-	-	-	-	-
	% de l'encours	99,17%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	27 792 781 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	0,83%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	232 077 €	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

## C. Lotissement artisanal Les Errues

Le lotissement artisanal des Errues est composé de six parcelles. Leur viabilisation est achevée. Suite à la création de la maison de santé, il reste cinq parcelles à commercialiser. Les perspectives de vente demeurent à ce jour très faibles.

Les seules opérations envisagées en 2021 correspondent au remboursement de l'emprunt souscrit pour financer les travaux de viabilisation et à la constatation des opérations réglementaires de stocks.

	2017	2018	2019	2020
Parcelles restant à vendre	5	5	5	5
Valeurs des stocks de terrain	564 409,09 €	573 383,38 €	581 833,62 €	589 759,82 €

Depuis 2017, la valeur des stocks comptabilisés progresse uniquement du montant des charges financières (intérêts de l'emprunt).

Le remboursement anticipé de l'emprunt n'est pas une solution actuellement envisageable : le montant estimé de la pénalité (95 K€) est supérieur au total des intérêts restant à rembourser jusqu'à l'amortissement total du prêt (71 K€).

### Charte de bonne conduite Gissler

La dette du lotissement artisanal des Errues est classée à 100% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux de taux.

Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Indices sous-jacents</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	100,00%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	507 500 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

# Annexes

## A. Comparaison par mission et programme des crédits proposés pour 2021 à ceux votés pour 2020 – Budget général de l'Etat

Mission / Programme	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	LFI 2020	PLF 2021	LFI 2020	PLF 2021
<b>Missions constituées de dotations</b>				
<b>Crédits non répartis</b>	<b>440 000 000</b>	<b>622 500 000</b>	<b>140 000 000</b>	<b>322 500 000</b>
Provision relative aux rémunérations publiques	16 000 000	198 500 000	16 000 000	198 500 000
Dépenses accidentelles et imprévisibles	424 000 000	424 000 000	124 000 000	124 000 000
<b>Pouvoirs publics</b>	<b>994 455 491</b>	<b>993 954 491</b>	<b>994 455 491</b>	<b>993 954 491</b>
Présidence de la République	105 316 000	105 300 000	105 316 000	105 300 000
Assemblée nationale	517 890 000	517 890 000	517 890 000	517 890 000
Sénat	323 584 600	323 584 600	323 584 600	323 584 600
La Chaîne parlementaire	34 289 162	34 289 162	34 289 162	34 289 162
Indemnités des représentants français au Parlement européen				
Conseil constitutionnel	12 504 229	12 019 229	12 504 229	12 019 229
Haute Cour				
Cour de justice de la République	871 500	871 500	871 500	871 500
<b>Missions interministérielles</b>				
<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>2 146 224 700</b>	<b>2 086 206 637</b>	<b>2 159 910 122</b>	<b>2 089 785 667</b>
Liens entre la Nation et son armée	29 410 670	38 917 512	29 396 092	38 796 542
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 023 277 073	1 954 150 913	2 036 977 073	1 957 850 913
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	93 536 957	93 138 212	93 536 957	93 138 212
<b>Plan d'urgence face à la crise sanitaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire				
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire				
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire				
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire				

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	LFI 2020	PLF 2021	LFI 2020	PLF 2021
<b>Transformation et fonction publiques</b>	<b>549 142 794</b>	<b>335 087 100</b>	<b>644 755 369</b>	<b>714 197 123</b>
Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	80 000 000	0	168 000 000	277 487 334
Fonds pour la transformation de l'action publique	200 000 000	50 000 000	205 612 575	158 743 689
Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
Innovation et transformation numériques	9 200 000	10 600 000	11 200 000	10 600 000
Fonction publique	209 942 794	224 487 100	209 942 794	217 366 100
<b>Aide publique au développement</b>	<b>7 299 207 550</b>	<b>5 116 110 038</b>	<b>3 268 358 324</b>	<b>4 904 292 343</b>
Aide économique et financière au développement	4 464 336 042	1 391 770 000	1 136 844 974	1 474 956 006
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement (nouveau)		953 000 000		953 000 000
Solidarité à l'égard des pays en développement	2 834 871 508	2 771 340 038	2 131 513 350	2 476 336 337
<b>Cohésion des territoires</b>	<b>15 071 985 404</b>	<b>15 911 427 541</b>	<b>15 153 621 889</b>	<b>15 991 411 024</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	1 965 414 477	2 174 518 767	1 991 214 477	2 200 000 000
Aide à l'accès au logement	12 038 850 337	12 476 400 000	12 038 850 337	12 476 400 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	344 869 861	528 353 448	346 469 861	528 353 448
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	208 078 981	175 866 484	244 146 315	230 821 844
Politique de la ville	469 387 729	515 292 980	494 387 729	515 292 980
Interventions territoriales de l'État	45 384 019	40 996 262	38 553 170	40 542 752
<b>Ecologie, développement et mobilité durables</b>	<b>13 198 398 994</b>	<b>21 088 245 323</b>	<b>13 246 014 340</b>	<b>20 763 075 217</b>
Infrastructures et services de transports	3 143 041 540	3 944 844 068	3 167 657 444	3 722 753 602
Affaires maritimes	159 782 328	155 205 991	161 012 328	159 398 521
Paysages, eau et biodiversité	195 823 956	230 515 878	202 023 955	230 533 646
Expertise, information géographique et météorologie	506 516 373	480 679 532	506 516 373	480 679 532
Prévention des risques	820 983 024	1 032 703 466	821 161 528	992 641 677
Energie, climat et après-mines	2 488 611 424	2 554 245 208	2 398 802 876	2 466 759 177
Service public de l'énergie	2 596 248 814	9 149 375 430	2 673 248 814	9 149 375 430
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	2 878 591 535	2 848 675 750	2 906 791 022	2 868 937 632
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	408 800 000	692 000 000	408 800 000	692 000 000
<b>Enseignement scolaire</b>	<b>74 152 002 551</b>	<b>76 056 634 583</b>	<b>74 014 473 777</b>	<b>75 924 857 854</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	23 069 984 791	23 655 985 539	23 069 984 791	23 655 985 539
Enseignement scolaire public du second degré	33 634 505 449	34 088 994 024	33 634 505 449	34 088 994 024
Vie de l'élève	5 966 486 337	6 428 308 027	5 966 486 337	6 428 308 027
Enseignement privé du premier et du second degrés	7 636 775 537	7 766 203 421	7 636 775 537	7 766 203 421
Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 367 068 852	2 633 133 090	2 229 540 078	2 501 356 361
Enseignement technique agricole	1 477 181 585	1 484 010 482	1 477 181 585	1 484 010 482
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>	<b>28 652 025 682</b>	<b>28 618 942 446</b>	<b>28 663 787 793</b>	<b>28 487 882 591</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	13 738 048 126	13 913 248 044	13 768 935 826	14 011 749 344
Vie étudiante	2 765 936 902	2 901 879 456	2 767 386 902	2 900 849 456
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	6 959 998 397	7 315 288 458	6 941 119 469	7 163 123 272
Recherche spatiale	2 021 625 716	1 635 886 109	2 021 625 716	1 635 886 109

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	LFI 2020	PLF 2021	LFI 2020	PLF 2021
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	1 786 320 726	1 917 072 544	1 761 730 045	1 758 371 121
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	759 624 883	572 522 837	782 350 680	653 995 570
Recherche duale (civile et militaire)	154 019 167		154 019 167	
Recherche culturelle et culture scientifique (ancien)	110 578 326		109 883 828	
Enseignement supérieur et recherche agricoles	355 873 439	363 044 988	356 736 160	363 907 719
<b>Régimes sociaux et de retraite</b>	<b>6 227 529 507</b>	<b>6 153 321 582</b>	<b>6 227 529 507</b>	<b>6 153 321 582</b>
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	4 200 966 603	4 195 016 143	4 200 966 603	4 195 016 143
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	823 189 938	809 591 379	823 189 938	809 591 379
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	1 203 372 966	1 148 714 460	1 203 372 966	1 148 714 460
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>	<b>26 310 422 288</b>	<b>26 122 284 638</b>	<b>26 282 147 051</b>	<b>26 119 058 837</b>
Inclusion sociale et protection des personnes	12 410 746 537	12 384 815 214	12 410 746 537	12 384 815 214
Handicap et dépendance	12 536 826 918	12 538 464 888	12 536 826 918	12 533 564 888
Egalité entre les femmes et les hommes	30 171 581	48 695 581	30 171 581	41 495 581
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	1 332 677 252	1 150 308 955	1 304 402 015	1 159 223 154
<b>Missions ministérielles</b>				
<b>Gestion des finances publiques</b>	<b>10 288 393 952</b>	<b>10 174 152 279</b>	<b>10 234 011 483</b>	<b>10 102 232 628</b>
Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local	7 772 996 933	7 651 750 481	7 697 636 856	7 591 255 173
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	929 601 035	946 200 387	947 570 802	942 455 906
Facilitation et sécurisation des échanges	1 585 795 984	1 576 201 411	1 588 803 825	1 568 521 549
<b>Plan de relance (nouveau)</b>	<b>0</b>	<b>36 358 840 249</b>	<b>0</b>	<b>21 991 951 290</b>
Ecologie (nouveau)		18 358 000 000		6 585 975 000
Compétitivité (nouveau)		6 003 599 491		3 995 677 751
Cohésion (nouveau)		11 997 240 758		11 410 298 539
<b>Action extérieure de l'Etat</b>	<b>2 873 475 134</b>	<b>2 932 906 958</b>	<b>2 868 357 179</b>	<b>2 934 722 690</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	1 783 998 273	1 842 281 585	1 778 880 318	1 843 796 317
Diplomatie culturelle et d'influence	716 943 811	718 061 902	716 943 811	718 061 902
Français à l'étranger et affaires consulaires	372 533 050	372 563 471	372 533 050	372 864 471
<b>Administration générale et territoriale de l'Etat</b>	<b>4 045 997 562</b>	<b>4 192 868 011</b>	<b>3 970 364 789</b>	<b>4 211 080 356</b>
Administration territoriale de l'Etat	2 456 904 059	2 366 508 687	2 325 249 653	2 365 079 518
Vie politique, culturelle et associative	241 145 458	438 448 516	235 971 772	437 394 516
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	1 347 948 045	1 387 910 808	1 409 143 364	1 408 606 322
<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>	<b>2 955 245 230</b>	<b>2 959 542 950</b>	<b>2 941 821 464</b>	<b>2 973 361 950</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	1 813 459 963	1 726 294 101	1 755 475 363	1 744 639 349
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	568 866 824	599 364 904	568 358 158	598 173 954
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	612 918 443	633 883 945	617 987 943	630 548 647

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	LFI 2020	PLF 2021	LFI 2020	PLF 2021
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>	<b>776 397 131</b>	<b>740 483 001</b>	<b>704 970 396</b>	<b>718 732 692</b>
Conseil d'État et autres juridictions administratives	507 090 775	469 445 824	439 674 278	451 705 754
Conseil économique, social et environnemental	44 438 963	44 438 963	44 438 963	44 438 963
Cour des comptes et autres juridictions financières	224 387 581	225 065 136	220 377 343	221 084 897
Haut Conseil des finances publiques	479 812	1 503 078	479 812	1 503 078
<b>Culture</b>	<b>2 994 712 398</b>	<b>3 236 436 554</b>	<b>2 961 178 255</b>	<b>3 209 182 333</b>
Patrimoines	971 905 337	1 010 442 665	971 894 210	1 015 631 538
Création	852 992 498	886 086 888	825 438 775	862 287 775
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (LFI 2020 retraitée) (nouveau)	438 526 927	583 739 710	434 484 083	578 849 908
Soutien aux politiques du ministère de la culture (LFI 2020 retraitée)	731 287 636	756 167 291	729 361 187	752 413 112
<b>Défense</b>	<b>65 348 066 790</b>	<b>65 223 695 329</b>	<b>46 076 465 679</b>	<b>47 695 367 396</b>
Environnement et prospective de la politique de défense	1 785 794 022	3 106 197 485	1 547 763 904	1 684 806 687
Préparation et emploi des forces	16 248 459 917	19 020 338 367	10 003 787 929	10 337 256 723
Soutien de la politique de la défense	21 981 526 076	22 097 159 477	21 937 105 006	22 030 298 824
Équipement des forces	25 352 286 775	21 000 000 000	12 587 808 840	13 643 005 162
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>	<b>810 890 452</b>	<b>953 897 016</b>	<b>790 950 884</b>	<b>860 344 038</b>
Coordination du travail gouvernemental	710 389 516	723 186 115	690 031 222	709 665 821
Protection des droits et libertés	100 500 936	104 111 852	100 919 662	103 238 723
Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 (nouveau)		126 599 049		47 439 494
<b>Economie</b>	<b>1 901 887 153</b>	<b>2 028 627 597</b>	<b>2 357 023 068</b>	<b>2 655 060 280</b>
Développement des entreprises et régulations	1 066 825 160	1 168 400 217	1 080 348 057	1 176 731 822
Plan France Très haut débit	3 300 000	250 000	440 000 000	622 334 823
Statistiques et études économiques	430 681 734	439 559 210	433 194 752	434 956 901
Stratégies économiques	401 060 259	420 418 170	403 480 259	421 036 734
<b>Engagements financiers de l'État</b>	<b>38 328 779 081</b>	<b>39 057 150 073</b>	<b>38 503 677 315</b>	<b>39 246 641 839</b>
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	38 149 000 000	36 411 000 000	38 149 000 000	36 411 000 000
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	94 100 000	2 504 800 000	94 100 000	2 504 800 000
Épargne	85 679 081	62 350 073	85 679 081	62 350 073
Dotations du Mécanisme européen de stabilité		79 000 000		79 000 000
Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement				
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	0	0	174 898 234	189 491 766
<b>Immigration, asile et intégration</b>	<b>1 927 814 330</b>	<b>1 757 802 269</b>	<b>1 812 344 347</b>	<b>1 848 965 939</b>
Immigration et asile	1 496 460 666	1 324 534 853	1 380 929 352	1 415 637 192
Intégration et accès à la nationalité française	431 353 664	433 267 416	431 414 995	433 328 747
<b>Investissements d'avenir</b>	<b>0</b>	<b>16 562 500 000</b>	<b>2 057 325 000</b>	<b>3 976 500 000</b>
Soutien des progrès de l'enseignement et de la	0	0	417 000 000	380 000 000

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	LFI 2020	PLF 2021	LFI 2020	PLF 2021
<b>recherche</b>				
Valorisation de la recherche	0	0	620 325 000	660 000 000
Accélération de la modernisation des entreprises	0	0	1 020 000 000	874 000 000
Financement des investissements stratégiques (nouveau)		12 500 000 000		1 500 000 000
Financement structural des écosystèmes d'innovation (nouveau)		4 062 500 000		562 500 000
<b>Justice</b>	<b>9 112 397 176</b>	<b>12 074 115 411</b>	<b>9 388 907 510</b>	<b>10 058 186 288</b>
Justice judiciaire	3 610 306 455	3 798 322 431	3 500 586 455	3 720 779 907
Administration pénitentiaire	3 582 393 997	6 267 084 585	3 958 795 002	4 267 605 779
Protection judiciaire de la jeunesse	930 933 118	955 776 747	893 591 148	944 542 870
Accès au droit et à la justice	530 512 897	585 174 477	530 512 897	585 174 477
Conduite et pilotage de la politique de la justice	452 276 409	463 329 179	500 506 708	534 816 263
Conseil supérieur de la magistrature	5 974 300	4 427 992	4 915 300	5 266 992
<b>Médias, livre et industries culturelles</b>	<b>576 859 811</b>	<b>625 287 989</b>	<b>586 750 028</b>	<b>606 489 591</b>
Presse et médias	280 397 363	288 559 363	280 397 363	288 559 363
Livre et industries culturelles	296 462 448	336 728 626	306 352 665	317 930 228
<b>Outre-mer</b>	<b>2 518 882 813</b>	<b>2 679 945 291</b>	<b>2 372 468 247</b>	<b>2 434 994 969</b>
Emploi outre-mer	1 744 314 581	1 851 168 363	1 747 595 303	1 841 720 298
Conditions de vie outre-mer	774 568 232	828 776 928	624 872 944	593 274 671
<b>Relations avec les collectivités territoriales</b>	<b>3 829 734 413</b>	<b>4 090 978 176</b>	<b>3 468 044 158</b>	<b>3 514 718 663</b>
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	3 587 165 048	3 896 824 171	3 266 589 174	3 722 782 454
Concours spécifiques et administration	242 569 365	194 154 005	201 454 984	191 936 209
<b>Remboursements et dégrèvements</b>	<b>140 830 325 376</b>	<b>126 121 841 041</b>	<b>140 830 325 376</b>	<b>126 121 841 041</b>
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	117 668 325 376	119 231 055 068	117 668 325 376	119 231 055 068
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	23 162 000 000	6 890 785 973	23 162 000 000	6 890 785 973
<b>Santé</b>	<b>1 124 975 111</b>	<b>1 323 946 603</b>	<b>1 128 275 111</b>	<b>1 329 246 603</b>
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	197 624 173	254 946 603	200 924 173	260 246 603
Protection maladie	927 350 938	1 069 000 000	927 350 938	1 069 000 000
<b>Sécurité</b>	<b>21 364 764 984</b>	<b>21 226 799 258</b>	<b>20 484 752 135</b>	<b>20 699 825 156</b>
Police nationale	11 086 078 122	11 207 277 685	10 964 129 103	11 137 812 874
Gendarmerie nationale	9 764 352 452	9 563 259 042	8 959 978 837	9 000 419 296
Sécurité et éducation routières	42 937 240	41 184 866	42 592 240	41 184 866
Sécurité civile	491 397 170	415 077 665	518 051 955	520 408 120
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>	<b>1 412 598 554</b>	<b>1 490 930 055</b>	<b>1 217 185 999</b>	<b>1 369 424 616</b>
Sport	430 693 090	436 500 715	427 730 535	435 605 276
Jeunesse et vie associative	660 205 464	699 729 340	660 205 464	699 729 340
Jeux olympiques et paralympiques 2024	321 700 000	354 700 000	129 250 000	234 090 000
<b>Travail et emploi</b>	<b>13 751 633 725</b>	<b>14 140 439 255</b>	<b>12 984 499 742</b>	<b>13 380 932 703</b>
Accès et retour à l'emploi	6 344 777 701	6 638 200 000	6 312 510 433	6 553 800 000
Accompagnement des mutations économiques et	6 648 453 871	6 718 856 148	5 904 988 597	6 109 728 074

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	LFI 2020	PLF 2021	LFI 2020	PLF 2021
<b>développement de l'emploi</b>				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	69 454 491	149 152 815	99 089 262	88 710 549
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	668 947 662	634 230 292	667 911 450	628 694 080

## B. Répartition des attributions de compensation

COMMUNES	Montant 2021
ANDELNANS	290 025 €
ANGEOT	65 687 €
ARGIESANS	141 091 €
AUTRECHENE	35 605 €
BANVILLARS	29 528 €
BAVILLIERS	364 232 €
BELFORT	16 565 907 €
BERMONT	37 093 €
BESSONCOURT	508 119 €
BETHONVILLIERS	97 763 €
BOTANS	74 614 €
BOUROGNE	843 592 €
BUC	24 633 €
CHARMOIS	1 040 €
CHATENOIS LES FORGES	266 199 €
CHEVREMONT	54 112 €
CRAVANCHE	457 773 €
CUNELIERES	43 727 €
DANJOUTIN	624 960 €
DENNEY	67 332 €
DORANS	45 184 €
EGUENIGUE	66 401 €
ELOIE	43 942 €
ESSERT	79 493 €
EVETTE-SALBERT	26 756 €
FONTAINE	80 682 €
FONTENELLE	10 950 €
FOUSSEMAGNE	158 683 €
FRAIS	43 001 €
LACOLLONGE	36 580 €
LAGRANGE	29 891 €
LARIVIERE	98 613 €
MENONCOURT	77 322 €
MEROUX-MOVAL	10 690 €
MEZIRE	49 495 €
MONTREUX-CHÂTEAU	163 510 €
MORVILLARS	372 298 €
NOVILLARD	44 701 €
OFFEMONT	311 069 €
PEROUSE	18 847 €
PETIT-CROIX	35 477 €

PHAFFANS	53 564 €
REPPE	37 216 €
ROPPE	58 068 €
SERMAMAGNY	92 062 €
SEVENANS	27 483 €
TREVENANS	130 284 €
URCEREY	20 875 €
VALDOIE	764 546 €
VAUTHIERMONT	35 990 €
VETRIGNE	11 599 €
VEZELOIS	10 741 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 639 045 €</b>

## C. Eléments sur la dette du Budget Principal

### Synthèse de la dette au 31/12/2020 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
54 893 754 €	1,54%	14 ans et 1 mois	7 ans et 6 mois	44

### Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	43	54 215 622 €	1,51%
Revolving non consolidés	1	0 €	0,00%
Revolving consolidés		678 133 €	3,49%
<b>Total dette</b>	<b>44</b>	<b>54 893 754 €</b>	<b>1,54%</b>

### Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	39 859 536 €	72,61%	1,89%
Variable	14 429 437 €	26,29%	0,55%
Livret A	604 782 €	1,10%	1,50%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>54 893 754 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,54%</b>

### Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	17 411 607 €	31,72%	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	10 111 113 €	18,42%	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 663 700 €	13,96%	
BANQUE POSTALE	7 000 000 €	12,75%	
CAISSE D'EPARGNE	3 787 836 €	6,90%	
SOCIETE GENERALE	3 766 667 €	6,86%	
CREDIT MUTUEL	3 432 762 €	6,25%	
Autres prêteurs	1 720 069 €	3,13%	260 339 €
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>54 893 754 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>260 339 €</b>

## D. Eléments sur la dette du Budget Eau

### Synthèse de la dette au 31/12/2020 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
14 386 816 €	1,86%	14 ans et 2 mois	7 ans et 8 mois	26

### Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	26	14 386 816 €	1,86%
<b>Total dette</b>	<b>26</b>	<b>14 386 816 €</b>	<b>1,86%</b>

### Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	11 655 375 €	81,01%	1,97%
Variable	1 031 010 €	7,17%	0,62%
Livret A	1 700 432 €	11,82%	1,84%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>14 386 816 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,86%</b>

### Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	6 608 023 €	45,93%
CAISSE D'EPARGNE	1 900 000 €	13,21%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 700 432 €	11,82%
CREDIT MUTUEL	1 488 809 €	10,35%
BANQUE POPULAIRE	1 320 399 €	9,18%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	1 000 000 €	6,95%
Autres prêteurs	369 153 €	2,57%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>14 386 816 €</b>	<b>100,00%</b>

## E. Eléments sur la dette du Budget Assainissement

### Synthèse de votre dette au 31/12/2020 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
28 024 858 €	1,94%	15 ans et 5 mois	8 ans et 5 mois	36

### Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	35	27 630 001 €	1,93%
Revolving non consolidés	1	0 €	0,00%
Revolving consolidés		394 858 €	2,76%
<b>Total dette</b>	<b>36</b>	<b>28 024 858 €</b>	<b>1,94%</b>

### Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	17 115 893 €	61,07%	2,15%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	10 676 888 €	38,10%	1,57%
Barrière	232 077 €	0,83%	3,64%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>28 024 858 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,94%</b>

### Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	9 347 416 €	33,35%	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	9 107 713 €	32,50%	
SFIL CAFFIL	6 339 794 €	22,62%	
BANQUE POSTALE	2 500 000 €	8,92%	
Autres prêteurs	729 934 €	2,60%	260 339 €
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>28 024 858 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>260 339 €</b>

## F. Eléments sur la dette du Budget Lotissement artisanal des Errues.

### Synthèse de la dette au 31/12/2020 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
507 500 €	1,91%	14 ans et 4 mois	7 ans et 3 mois	1

### Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	1	507 500 €	1,91%
<b>Total dette</b>	<b>1</b>	<b>507 500 €</b>	<b>1,91%</b>

### Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	507 500 €	100,00%	1,91%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>507 500 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,91%</b>

### Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT MUTUEL	507 500 €	100,00%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>507 500 €</b>	<b>100,00%</b>